



**VILLE DE SURESNES**

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 février 2021**

**Procès-Verbal**

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2021	4
DELIBERATIONS	7
<i>AFFAIRES GENERALES</i>	8
N°1 <i>Lieux des séances du Conseil municipal</i>	9
<i>RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES</i>	10
N°2 <i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</i>	11
N°3 <i>Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021</i>	13
<i>SECURITE &amp; PREVENTION</i>	26
N°4 <i>Renouvellement de la convention avec la Direction Départementale du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation relative à la prise en charge des personnes placées sous main de justice</i>	27
N°5 <i>Convention de partenariat avec la société XXII Group</i>	28
<i>ENFANCE ET FAMILLE</i>	31
N°6 <i>Transformation du bâtiment Darracq en site multi-accueil petite enfance.</i>	32
<i>ENVIRONNEMENT</i>	35
N°7 <i>Convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) mobilité métropolitaine</i>	36
<i>URBANISME</i>	38
N°8 <i>Acquisition de terrains avenue Georges Pompidou auprès de BATIGERE</i>	39
<i>RESSOURCES HUMAINES</i>	40
N°9 <i>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Suresnes ».</i>	41
N°10 <i>Actualisation du tableau des effectifs</i>	41
N°11 <i>Actualisation de l'indemnité horaire pour travail de nuit pour les agents de la police municipale</i>	43
N°12 <i>Formation réglementée des policiers municipaux : passation d'une convention de mutualisation des moniteurs avec la ville de Puteaux</i>	43
N°13 <i>Actualisation de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction.</i>	45
<i>FINANCES</i>	47
N°14 <i>Demande de subventions pour les opérations en faveur de la biodiversité dans le cadre du plan de relance en 2021</i>	48
N°15 <i>Demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et la DSIL Relance.</i>	49
<i>DECISIONS</i>	51
<i>Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée</i>	52
N°20088 <i>Demande de subvention auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie</i>	59

<i>N°20089 Demande de subvention dans le domaine de la prévention en santé publique et de soutien aux habitants pour l'année 2021</i>	59
<i>N°20090 Renouvellement de la convention avec le Département des Hauts de Seine pour la mise à disposition d'un local</i>	59
<i>N°20091 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société SNC Fontaine Asnières</i>	59
<i>N°20092 Convention de mise à disposition du parc de stationnement du stade Maurice Hubert au profit du théâtre Jean Vilar</i>	59
<i>N°20093 Convention de subvention de l'Agence Régionale de Santé – dépistage PCR</i>	59
<i>N°20094 Décision d'Ester en Justice</i>	60
<i>N°20095 Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et la CAF 92 dans le cadre d'un partenariat pour la tenue de permanences CAF au sein de locaux de la ville</i>	60
<i>N°20096 Renouvellement de la convention avec l'Office de tourisme de Suresnes pour la mise à disposition d'un local</i>	60
<i>N°20097 Avenant n°3 de franchise partielle à la convention d'occupation temporaire du domaine public de mise à disposition de locaux aux bénéficiaires des kinésithérapeutes du Centre Médical Municipal Raymond Burgos</i>	60
<i>N°20098 Convention de prêt à titre gracieux de véhicules auprès du Commissariat</i>	60
<i>N°20099 Tarification des services publics à la suite des conséquences liées à la crise sanitaire</i>	60
<i>N°21001 Modification de la régie de recettes n°144 pour l'encaissement des vacations de police relatives aux opérations funéraires, d'achat et de renouvellement de concessions</i>	61
<b>COMMUNICATIONS</b>	62
<i>Rapport 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité</i>	63
<i>Présentation de l'état d'avancement des projets de reconstruction à Beyrouth financés par la commune</i>	64
<i>Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus du conseil municipal mandat 2020-2026</i>	64
<b>QUESTIONS ORALES</b>	67

## Séance du 10 février 2021

### **Etaient présents :**

#### *- Adjoints -*

M<sup>me</sup> M. RICHARD, M. F. BULTEAU, M<sup>me</sup> I. de CRECY, M. V. RASKIN (à partir de la délibération n°2), M. Y. LAMARQUE, M<sup>me</sup> B. de LAVALETTE, M<sup>me</sup> F. de SEPTENVILLE, M. A. BURTIN (à partir de la délibération n°3), M<sup>me</sup> E. REBER, M. J.-P. RESPAUT, M<sup>me</sup> F. LAINE, M. A. LAÏDI, M<sup>me</sup> S. du MESNIL, M. L.-M. BONNE.

#### *- Conseillers Municipaux -*

M<sup>me</sup> C. GUILLOU, M. J. PREVOST, M. S. PERRIN-BIDAN, M. B. JACON, M<sup>me</sup> V. RONDOT, M<sup>me</sup> V. BETHOUART-DOLIQUE, M<sup>me</sup> V. BARBOILLE, M. F. VOLE, M<sup>me</sup> P. COUPRY, M<sup>me</sup> S. de LAMOTTE, M. J.-M. LEMBERT, M<sup>me</sup> Y. GUERRAB, M. T. KLEIN, M. A. KARAM, M. N. D'ASTA, M. P. GENTIL, M<sup>me</sup> K. VERIN-SATABIN, M. V. BARNY, M<sup>me</sup> O. COUSSEAU (à partir de la délibération n°3), M<sup>me</sup> S. EL-BAKKALI (à partir de la délibération n°2), M. X. IACOVELLI, M. L. DEGNY (à partir de la délibération n°3), M<sup>me</sup> J. TESTUD, M. Y. CORVIS, M<sup>me</sup> A. BOONAERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents représentés :**

#### *- Adjoints -*

M. V. RASKIN (donne pouvoir à M. Y. LAMARQUE jusqu'à la délibération n°1), M<sup>me</sup> N. HAMZA (donne pouvoir à M<sup>me</sup> B. de LAVALETTE), M. P. PERRET (donne pouvoir à M<sup>me</sup> M. RICHARD), M. A. BURTIN (donne pouvoir à M. A. KARAM jusqu'à la délibération n°2).

#### *- Conseillers Municipaux -*

M<sup>me</sup> I. FLORENNES (donne pouvoir à M. J.-P. RESPAUT).

### **Absents non-représentés :**

M<sup>me</sup> S. EL-BAKKALI (jusqu'à la délibération n°1), M<sup>me</sup> O. COUSSEAU (jusqu'à la délibération n°2), M. L. DEGNY (jusqu'à la délibération n°2).

**La séance est ouverte à 17 h 40 sous la présidence de M. Boudy.**

**M. le MAIRE :** « Bonjour à tous. Je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal consacrée au rapport d'orientations budgétaires.

Comme vous le constatez, nous sommes dans une configuration nomade, puisque nous tenons nos séances de Conseil municipal dans différents lieux. Il y aura d'ailleurs à cet égard une délibération.

C'est lié au fait que nous avons mobilisé notre salle des fêtes pour le centre de vaccination qui tourne bien, même si nous aimerions avoir plus de doses. Comparés à nos voisins, nous sommes plutôt bien servis. J'espère surtout que le vaccin sera efficace et que nous pourrons rapidement vacciner l'ensemble de la population suresnoise. »

**M. le MAIRE :** « Le quorum est atteint.

Je propose de désigner M. Bulteau comme secrétaire de séance, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

(Approbation.)

M. Bulteau va nous donner lecture des pouvoirs. »

**M. BULTEAU :** « Nous avons reçu les pouvoirs suivants :

M. Raskin	donne pouvoir à	M. Lamarque,
M. Perret	donne pouvoir à	Mme Richard,
Mme Hamza	donne pouvoir à	Mme de Lavalette,
Mme Florennes	donne pouvoir à	M. Respaut,
M. Burtin	donne pouvoir à	M. Karam ».

**M. le MAIRE :** « Avez-vous des observations à formuler sur les procès-verbaux des 12 novembre et 9 décembre 2020 ? »

**M. GENTIL :** « Bonsoir à tous.

J'ai quelques questions au sujet de ces deux procès-verbaux.

En ce qui concerne le procès-verbal du 12 novembre :

Pourrions-nous savoir :

- où nous en sommes au sujet des demandes de subventions auprès de la métropole du Grand Paris ?
- où nous en sommes, toujours pour la métropole du Grand Paris, concernant le Fonds métropolitain pour l'innovation numérique ?

Il s'agit des délibérations n° 12 et 13, ainsi que de la n° 14 relative à la vidéoprotection.

Concernant le procès-verbal du 9 décembre :

- délibération n° 1, pourrions-nous recevoir la liste complète des personnes siégeant dans les CCQ ?
- délibération n° 3 : sur la demande de subventions de l'État pour le soutien au commerce de proximité par le biais du numérique. Combien de commerçants ont souscrit ?
- délibération n° 14 : avons-nous désormais le budget réel concernant l'adhésion au groupement de commandes pour la mission de conseil Cit'Ergie ? Des nouvelles de la demande de la subvention par la ville de Suresnes auprès de l'Ademe ?
- délibération n° 17 : sur la demande de subvention dans le cadre du plan de relance gouvernementale, pourrions-nous avoir la liste des demandes émises et portées auprès du Préfet ?

Je vous remercie. »

**M. le MAIRE** : « *Je n'ai pas toute la liste en tête. Nous vous donnerons un certain nombre d'éléments.*

*Concernant la vidéoprotection, nous avons obtenu une subvention de 83 000 €.*

*Vous pouvez prendre connaissance de la liste des membres du CCQ sur le site de la ville.*

*En ce qui concerne le plan de relance, nous passons une délibération avec les demandes de subventions à ce titre. J'ai fortement mobilisé, les élus qui ont des délégations ainsi que les services, à demander le maximum de crédits au titre du plan de relance, à la fois pour faire levier sur un certain nombre de politiques auxquelles nous adhérons et qui sont inscrites dans notre mandat, notamment celle qui contribue à la transition écologique et en particulier à la rénovation thermique des bâtiments puisqu'une partie importante est réservée par l'État à ce titre, plus un certain nombre d'autres éléments, notamment sur la démocratie de proximité, et la résilience sanitaire. Nous aurons l'occasion d'en parler dans le courant de la séance.*

*Nous avons l'intention de profiter à bon escient des moyens que met l'État à disposition des collectivités au titre du plan de relance, y compris d'ailleurs les relais importants apportés par la région à ce plan de relance. La région a prévu des financements à ce titre.*

*Nous vous apporterons par ailleurs les réponses aux différentes questions posées.*

*Avez-vous d'autres observations à formuler sur ces procès-verbaux ?...*

*(Aucune.)*

*Je propose que nous les mettions aux voix, ensemble. »*

**Les deux procès-verbaux des 12 novembre et 9 décembre 2020 sont mis aux voix**

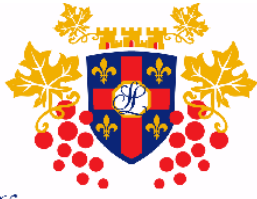
**ADOPTES A L'UNANIMITE**



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## **DELIBERATIONS**



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## ***AFFAIRES GENERALES***



<b>N°1</b>	<b>Lieux des séances du Conseil municipal</b>
------------	---

Rapporteur : le MAIRE

L'article L. 2121-7 du CGCT dispose que « *Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. (...)* ». Cependant, la crise de la covid 19 a amené à la nécessaire application de nombreuses règles sanitaires exceptionnelles, notamment en matière de distanciation physique. C'est la raison pour laquelle le Conseil se tient depuis la séance d'installation du 3 juillet 2020 à la Salle des Fêtes. Cette décision a été définitivement entérinée à la suite du vote de la délibération n°38 du 11 juillet 2020.

Depuis le 20 janvier 2021, la salle des Fêtes accueille le centre de vaccination contre la covid 19 de la Ville de Suresnes. Il convenait ainsi de trouver un autre lieu de réunion permettant l'organisation du Conseil municipal dans le respect des normes sanitaires et conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : c'est pourquoi nous nous réunissons aujourd'hui au restaurant municipal.

Cependant, en raison de l'incertitude de la situation sanitaire et des besoins logistiques de la Ville, il apparaît nécessaire de prévoir plusieurs sites de réunion du Conseil Municipal.

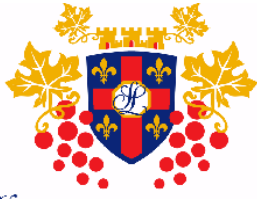
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

❑ Décider, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, que le lieu de réunion et de délibération du Conseil municipal soit temporairement fixé au restaurant municipal ou au centre des landes ou au gymnase du belvédère, tant que la salle des fêtes accueillera le centre de vaccination contre le covid 19.

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITÉ**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

# ***RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un des principes fondamentaux de la République, inscrit dans la Constitution de la Vème République.

Le cadre législatif et réglementaire français a été renforcé de façon importante ces dernières années pour viser une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Devançant les obligations légales, la ville de Suresnes a adhéré en février 2011, à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes et a adopté, en mars 2012, son premier plan de 55 actions visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses politiques publiques. Ce plan d'actions, a été distingué, en 2014 par l'obtention du Label « Egalité professionnelle » décerné par l'AFNOR. Après un audit mené auprès des services de la ville, le label « Egalité » nous a été de nouveau décerné en 2017.

Le présent rapport a pour objet de présenter les indicateurs de suivi de l'année 2020, permettant d'évaluer la prise en compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines de compétence de la commune.

La première partie du rapport (annexe 1) est consacrée à la politique de Ressources Humaines menée par la Commune et reprend les données du Rapport de Situation Comparée, présenté au Comité Technique du 5 février 2021.

La deuxième partie du rapport (annexe 2) présente un bilan des actions menées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, la troisième partie du rapport (annexe 3) comporte un bilan des actions conduites afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (cf. pièce jointe),

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « *C'est une politique au long cours que mène la mairie en la matière. Elle fait figure de précurseur. Je pense que nous pouvons être fiers du travail réalisé non seulement par les élus successifs qui se sont attachés à ces travaux, mais également par notre précédent Maire, Christian Dupuy, ainsi que par l'ensemble des services. Ces questions d'égalité hommes/femmes ont percolé si je puis dire dans l'ensemble des services de la ville tant dans la vision et la conception de nos politiques que dans la gestion du personnel de la ville.* »

**Mme de LAVALETTE** : « *N'oublions pas qu'une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint -je crois que, curieusement, cette année, alors que nous étions confinés, cela a un peu baissé- et que 250 000 femmes sont victimes de violence de la part de leur conjoint, sachant que huit femmes sur dix ne portent pas plainte !* »

**M. le MAIRE :** « Vous voyez la grande cohérence qui existe entre l'implication forte des politiques de la ville dans cette égalité hommes/femmes, dans les deux sens d'ailleurs, car cela peut aussi jouer en faveur des hommes, et son profond enracinement dans la politique RH. Cela n'aurait pas de sens que de mener une politique vis-à-vis de la population si nous ne montrions pas l'exemple ni si nous ne faisons pas passer le message auprès de nos agents. Nous vivons profondément cela. C'est ce que nous leur demandons de projeter dans les politiques.

*Elle est très transversale. Ce ne sont pas des actions "bidon", ce sont de vraies actions de fond, des actions éducatives, culturelles et sportives. Nous sommes très attachés à la pratique sportive, il y a beaucoup de sections féminines dans les clubs, quatorze à Suresnes. Nous souhaitons les développer : nous aiderons les clubs à monter des sections féminines.*

*Cela irrigue véritablement toutes les politiques. Il reste encore beaucoup de travail pour permettre aux femmes de trouver du travail. C'est tout le sens de la politique familiale que nous menons que de pouvoir donner des modes de garde. Ce n'est pas que l'affaire des femmes, mais c'est souvent sur elles que cela retombe. Nous avons une caractéristique qui n'est pas propre à Suresnes, elle est nationale, il y a beaucoup de familles monoparentales. Cela induit des fragilités. Ce sont souvent les femmes qui se retrouvent à élever les enfants en première ligne, même s'il y a des gardes alternées, et donc, ce sont souvent elles qui ont besoin du plus grand soutien et de la plus grande attention. C'est clairement inscrit dans la politique de la ville menée depuis longtemps par cette ville et que nous souhaitons continuer à porter, voire amplifier. »*

**M. GENTIL :** « Je vous remercie pour cette présentation exhaustive. Si je comprends bien, il fait bon travailler à Suresnes. Tant mieux ! J'aimerais comprendre et mettre en perspective les raisons pour lesquelles nous avons des difficultés pour recruter au niveau de la petite enfance et de l'animation. Quand j'entends cette belle présentation, beaucoup de personnes devraient frapper à la porte pour venir travailler à Suresnes. Or, ces deux secteurs rencontrent quelques difficultés. »

**M. le MAIRE :** « C'est indépendant. La situation serait peut-être pire si nous n'avions pas cette politique. La réalité est qu'il y a partout une situation de tension qui tient d'ailleurs d'abord à l'attractivité de ces métiers. Ce sont des métiers difficiles dont les rémunérations ne sont sans doute pas suffisantes. En même temps, compte tenu du nombre d'assistantes maternelles qu'il faut mobiliser, cela représente de très gros budgets pour tout le monde y compris pour les parents.

*Nous avons eu une école d'assistantes maternelles à Suresnes qui servait au fond à former les assistantas maternelles pour les autres. Nous avons cette même problématique à la police municipale. Il y a beaucoup de femmes, mais encore une majorité d'hommes. Nous rencontrons les mêmes difficultés. C'est une difficulté générale que de vouloir tous recruter au même moment sur des métiers pas suffisamment attractifs. C'est d'ailleurs une des préoccupations de l'État qui cherche à développer des formations appelées : « le care ». Pourtant, il y a des gisements d'emplois importants. Pôle Emploi a un rôle à jouer.*

*Nous faisons tous nos efforts pour essayer de rendre attractifs ces métiers et de les accompagner. C'est un combat permanent que nous avons décidé de mener.*

*En l'absence d'autres observations, je vous propose de donner acte de la présentation de ce rapport. Je tiens à remercier les élus qui suivent cette politique, mais également les services. C'est un rapport très complet et très bien iconographié, y compris dans la partie RH. Cela permet d'avoir une vision claire et complète de la situation. »*

**Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Rapporteur : Jean PREVOST

Aux termes de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil municipal sur la base d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Aussi au regard du rapport joint en annexe déclinant les orientations qui ont guidé l'élaboration du budget 2021, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Cette délibération concerne le DOB pour l'année 2021 que va présenter M. Prévost, que j'avais l'habitude de présenter avant. Cette année, nous sommes dans une situation très particulière. Je ne l'apprends à personne. Nous sommes dans un contexte inédit de crise mondiale, sanitaire, devenue économique, sociale et psychologique, car nous connaissons les ravages que cela provoque dans les esprits d'aujourd'hui.

*C'est un combat que mène l'ensemble de la collectivité nationale, l'État et les collectivités locales. Je mets évidemment un coup de projecteur sur le rôle que les collectivités locales ont pu jouer dans cette crise et notamment dans la capacité à réagir dans des situations de pénurie comme celle des masques où il a fallu en acheter en urgence tous ensemble dans une sorte de concurrence entre collectivités et autres institutions. Suresnes, avec l'aide de POLD d'ailleurs, a fait tout ce qu'elle pouvait. Vu les conditions dans lesquelles nous étions placés, nous avons vraiment fait tout le travail.*

*Nous avons également pu intervenir fortement de manière à permettre aux services publics de fonctionner dans cette situation dans des conditions respectant la santé de nos agents.*

*Nous avons été efficaces et réactifs. Par ailleurs, la ville, ses services, ses élus, ses associations ont montré toutes leurs capacités en humanité et solidarité pour aider et s'entre-aider dans cette période. De très beaux témoignages ont été rendus.*

*Je voulais d'ailleurs une fois encore tous les remercier. Je sais que vous partagez ces remerciements avec moi.*

*D'un point de vue plus concret puisque nous allons parler des orientations budgétaires, cette crise a un coût important pour tous les budgets, le budget national, mais aussi celui des collectivités et notamment des villes : un certain nombre de dépenses, notamment sociales, augmentent, celles à travers les interventions du CCAS notamment, mais également sanitaires puisque les mesures d'hygiène que nous mettons en œuvre dans nos écoles, nos bureaux, nos centres de restauration, nos crèches, nos gymnases ont un coût important. Il y a également des coûts liés à l'installation d'un centre de vaccination, par exemple. Certes, la Sécurité Sociale en paie une grande partie, mais nous nous assurons l'accueil avec nos agents. Il y a également un certain nombre d'autres coûts annexes.*

*Il y a les coûts importants d'intervention économique que nous avons pu faire. Nous nous sommes fortement mobilisés auprès de nos entreprises pour leur montrer le chemin des différentes aides, mais également auprès de nos commerçants pour lesquels il y a eu une très forte mobilisation ces derniers mois.*

*Nous avons également essayé -et ce n'est pas une mauvaise dépense- d'apporter un peu de convivialité dans la mesure de ce qui était permis de faire, par le biais d'animations cet été, pour accompagner les familles, afin qu'elles aient quand même des vacances, et cet hiver dans le petit espace des fêtes de fin d'année en animant la ville avec un effort particulier.*

*Nous ne regrettons pas ces engagements, mais cela pèse un peu sur les finances de notre ville qui, fort heureusement, étaient saines, ce qui nous permet d'amortir ce coût.*

*Il y a évidemment des impacts sur nos recettes, M. Prévost y reviendra. Des effets retards vont arriver, puisque, sur les impôts des particuliers (taxe d'habitation et taxe foncière), il n'y a pas d'impact. Ce sont des taxes qui ne sont pas économiquement sensibles, si je puis dire.*

*En revanche, la CVAE et la CFE, les deux impôts économiques des entreprises, qui sont directement versées à la métropole du Grand Paris et à l'établissement public territorial, POLD, ont commencé à baisser, je pense précisément à la CFE. Nous sommes assez inquiets du développement du télétravail qui va certainement inciter beaucoup d'entreprises qui n'ont pas occupé leurs locaux à les libérer dans les mois qui viennent. Cela pèsera à terme sur notre CFE et sa dynamique qui nous revient un peu indirectement ainsi que sur les attributions de compensation calculées au moment du transfert, qui vont également baisser si cela baisse trop du côté de ceux qui les reçoivent. Nous aurons un impact, sans doute dans les deux années qui viennent, très sensible. Je ne parle même pas de la taxe de séjour qui, jusqu'à présent, enregistrait une très bonne dynamique. En 2020, cela fut très limité, voire une année blanche et, ce ne sera pas meilleur en 2021, elle sera peut-être encore pire puisque les hôtels n'étant pas ouverts, il n'y a pas de taxe.*

*Il faudra donc que nous conjuguions, sans doute pendant les deux années à venir, j'espère pas davantage, l'ambition que nous voulons porter pour la ville pour préparer son avenir et assurer le service quotidien des Suresnois, qui justifie que nous mobilisions des moyens financiers à leur service (la population fragilisée aura sans doute besoin de plus d'appuis qu'auparavant) et la prudence financière dont nous devons faire preuve pour ne dégrader ni nos comptes ni notre situation financière, qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, est particulièrement bonne. M. Prévost vous rappellera les grands ratios qui le prouvent. La fiscalité locale vit une période un peu particulière.*

*Le locataire ou le propriétaire résidant à Suresnes peut se féliciter et se réjouir de la disparition de la taxe d'habitation. Certes, l'État compense à l'Euro près le produit de cette taxe, mais l'expérience a montré, quels que soient les gouvernements au pouvoir, que ce qui était une compensation légitime d'une charge, ou d'une recette, transférée de l'État vers nous, la recette l'étant dans l'autre sens, comme l'était la DGF qui n'était que la compensation de charges transférées au moment de la décentralisation... Si la compensation des recettes de la taxe d'habitation prend le même chemin que celui de la compensation de la DGF, nous passerons un "mauvais quart d'heure" dans les prochaines années. Nous avons le risque, au moment où il faudra réaliser des économies au niveau de l'état, de voir se réduire ces compensations, donc nos recettes. Sans compter que nous perdons totalement la maîtrise de nos taux et donc notre autonomie fiscale, ce qui n'est pas bien, car nous ne pouvons ni baisser ni augmenter les impôts.*

*Nous nous sommes engagés à ne pas les augmenter. C'est responsabilisant, y compris pour les habitants, de savoir que leur commune, auprès de laquelle ils demandent des dépenses supplémentaires, peut leur répondre qu'il y a une limite, qui est celle de l'augmentation des impôts. Est-on prêt à en accepter une pour obtenir une amélioration ou augmentation des dépenses ? Cet argument tombe. L'important n'est pas là, il est dans le fait que nous perdons l'autonomie de la fiscalité. À mon avis, ce n'est pas une bonne chose. C'est malheureusement un mouvement de fond. Les régions l'ont vécu. Les départements sont en train de le vivre et, nous, nous sommes désormais dans la même file.*

*C'est une sorte de forfaitisation qui n'est pas responsabilisante et qui ne va pas dans le sens de la décentralisation qui est le sens de l'histoire.*

*Malgré ce contexte, nous tiendrons les promesses que nous avons faites dans le cadre de ce mandat. Nous les avons chiffrées. Elles vous seront présentées prochainement au titre d'un plan de mandat qui va décliner l'ensemble des engagements pris dans les quatre axes que vous connaissez : la ville durable, la ville conviviale, la ville solidaire et la ville innovante.*

*Dès 2021, vous verrez apparaître au budget, présenté le 1<sup>er</sup> avril, un certain nombre de ces dépenses et réalisations. Un certain nombre d'entre elles sont déjà à l'œuvre, vous avez pu le constater.*

*Notre ambition en matière d'investissements est supérieure au précédent mandat. En moyenne, nous estimons que nous devrions investir 160 M€ sur ces nouveaux projets, en dehors des investissements pluriannuels classiques d'entretien, contre 120 M€ au cours du mandat précédent.*

*Évidemment, l'investissement est important, non seulement pour améliorer nos politiques, innover et permettre ces transitions qu'attendent nos concitoyens sur les mobilités, l'éducation, les transports, l'énergie, un certain nombre de sujets clés. C'est également le moyen de relancer l'économie.*

*L'investissement local représente près de 80 % de l'investissement public. Les collectivités ont un vrai rôle à jouer pour relancer l'économie par ses investissements. Nous avons donc un rôle à tenir ainsi que les citoyens pour entretenir nos entreprises et emplois avec cette volonté, dans le cadre des règlements, notamment ceux du Code de la commande publique, de favoriser l'achat de proximité, non pas parce que nous voulons absolument acheter suresnois, même si je souhaite que l'on puisse le faire chaque fois que c'est possible, mais parce qu'acheter en proximité, c'est aussi réduire l'empreinte carbone de ses achats : moins de transports et moins d'importations, ce n'est pas plus mal lorsque l'on voit l'état de la situation de notre commerce extérieur.*

*C'est une action citoyenne que cet investissement public et non simplement une action suresnoise.*

*Je tiens à dire que nous continuons à tenir notre dette. M. Prevost y reviendra plus en détail.*

*Je propose d'ailleurs qu'il nous présente le DOB. Je le remercie par avance pour l'excellence de sa présentation et remercie à travers lui l'ensemble des services qui y ont contribué. Vous en connaissez la qualité, cela ne vous décevra pas. »*

**M. PREVOST :** *« Merci pour cette introduction.*

*Vous avez reçu le rapport d'orientations budgétaires pour 2021. Je remercie à mon tour les services du travail de préparation qu'ils ont fait. C'était un gros travail. Nous avons essayé de préparer un support pédagogique. Je suis nouveau dans cet exercice, je n'ai pas les compétences et l'expérience de mon prédécesseur. J'espère néanmoins pouvoir vous éclairer maintenant que je me suis fait éclairer.*

*La pédagogie, c'est pour avoir plus de performances, services et moyens. J'espère que nous pourrons le démontrer.*

*(cf. Rapport d'orientations budgétaires)*

*Voilà ce que je voulais vous présenter à ce stade du débat. »*

**M. le MAIRE :** *« Merci pour cette présentation. Cet exercice pas simple a été réalisé avec beaucoup de pédagogie.*

*Avez-vous des questions ou remarques à formuler sur ce rapport ?*

*Il sera complété par la présentation du budget 2021 le 1<sup>er</sup> avril prochain. »*

**M. IACOVELLI :** *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je souhaite, au nom du groupe Suresnes pour Seule Ambition, remercier, à mon tour, l'ensemble des services et des agents municipaux qui ont contribué à la réalisation de ce rapport d'orientations budgétaires, dans une période compliquée, incertaine et, sur beaucoup de points, inédite.*

*Le rapport d'orientations budgétaires doit nous permettre, majorité et opposition, de débattre sur les orientations budgétaires de la ville. Il permet aussi, pour la majorité municipale, de présenter ses grands axes politiques pour l'année et ses projets d'investissements.*

*Nous avons déjà débattu sur le sujet en juillet dernier. Les communes comme Suresnes seront à la manœuvre pour mener des politiques d'accompagnement, d'investissements qui seront sans doute très nécessaires pour, à la fois, la relance économique de notre pays, mais aussi le soutien à nos concitoyens les plus durement touchés par la crise sanitaire inédite que nous traversons depuis un an.*

*Nous pensons que l'année 2020 serait une année inégalée, de par les sommes vertigineuses qui ont été injectées dans l'économie de notre pays, dans la préservation de l'emploi, notamment par le chômage partiel, dans la préservation des entreprises avec un soutien massif pour les entreprises lors des deux confinements, dans le soutien aussi à notre tissu commercial avec le fonds de solidarité ou encore dans les 100 Md€ investis dans le plan de relance, où Suresnes prendra également sa part, au vu des informations que vous nous avez données.*

*Nous pensions donc que 2021 ne pourrait pas être aussi incertaine et inédite que l'année qui s'est écoulée. Pourtant, la pandémie, qui n'a pas disparu, contraint nos pays à maintenir des privations de liberté, afin de protéger nos concitoyens et à maintenir le « quoi qu'il en coûte » tant que les Français ne seront pas vaccinés.*

*Cet été, nous craignons une 2<sup>ème</sup> vague, sans pour autant y croire réellement. Aujourd'hui, nous vivons cette 3<sup>ème</sup> vague, certes plus mesurée que les deux premières, mais certainement la plus fragile que nous ayons connue de par la présence des variants qui peuvent faire basculer notre pays en quelques jours.*

*Au-delà des aspects économiquement pharaoniques subis par notre pays, c'est une détresse psychologique importante pour l'ensemble des Français de tout âge qui s'installe.*

*Pour en venir principalement à ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire Suresnes, nous ne vous demandons pas de baisser les impôts. Le choix a été fait par les Suresnois lors des dernières élections en votant pour votre liste. Sinon, les Suresnois nous auraient choisis pour cela.*

*Cependant, nous vous invitons à respecter un de vos 200 engagements, c'est-à-dire celui de ne pas augmenter les impôts locaux et, pour ce faire, de compenser l'augmentation des bases par une diminution des taux.*

*Cette augmentation des bases n'est pas du fait de la ville, je vous l'accorde, mais c'est aussi un effet d'aubaine pour nos communes quand on n'augmente pas les taux, puisque, chaque année, en maintenant un taux malgré une augmentation des bases, les prélèvements sur les Suresnois sont en constante augmentation.*

*Vous-même, vous l'indiquiez l'année dernière, lorsque vous nous disiez, je vous cite : « Suresnes a des impôts assez élevés et des assiettes fiscales lourdes ».*

*Bien sûr, les services aux Suresnois sont, eux aussi, chaque année en augmentation. Vous nous annoncez enfin dans le rapport que vous avez décidé d'augmenter le montant des amendes pour stationnement. C'est la bonne nouvelle de l'année également, car, contrairement à ce que nous avons pu entendre dans d'autres réunions, ce ne sont pas seulement les non-Suresnois qui ont des amendes ; les Suresnois subissent également parfois le zèle des agents du délégataire.*

*Monsieur le Maire, même si nous nous rejoignons sur le fait que, depuis plus de 10 ans, les différents Gouvernements ont empiété sur la libre administration des collectivités locales et notamment sur leur capacité à lever l'impôt, je ne peux que soutenir la décision du Gouvernement de supprimer la taxe d'habitation, permettant un gain de pouvoir d'achat non négligeable pour nos administrés.*

*À plusieurs reprises, vous parlez de la nouvelle municipalité, laissant le sentiment assez bizarre que vous n'assumiez pas le bilan du précédent mandat où plus de 50 % des membres de ce Conseil étaient déjà membres.*

*Alors, Monsieur le Maire, sans ironie aucune, j'ai envie de vous prendre au mot. Puisque nouvelle municipalité, pour un nouveau mandat, c'est l'occasion ou jamais de reprendre la politique des subventions, d'avoir des critères objectifs et transparents pour ces attributions, car, oui, les associations sont essentielles dans notre quotidien et dans celui de la majorité des Suresnois.*

*Qu'elles soient solidaires, sportives, culturelles ou scolaires, elles forment le socle essentiel de notre pacte social dans lequel nous devons investir et que nous devons soutenir.*

*Vous-même, vous disiez au mois de juillet dernier qu'il faudra garder une grande solidarité. Je compte bien qu'au Conseil municipal, nous fassions un pacte commun sur l'accompagnement des familles, comme des entreprises à Suresnes, pour définir et voter ensemble les bonnes mesures.*

*Force est de constater qu'il n'y a pas d'augmentation en soutien aux associations, qu'elles soient de solidarité, sportives, scolaires ou culturelles.*

*Je vous cite : "je ne suis pas un opposant à la dette. La dette, bien négociée et placée sur des investissements d'avenir, de long terme, comme l'éducation, les équipements sportifs et sanitaires est un bon investissement. C'est un investissement intelligent".*

*Cette déclaration n'est pas de moi, mais de vous Monsieur le Maire en juillet dernier, mais force est de constater que les projets d'investissements sont à la fois frileux et manquent d'ambition pour notre ville, cette année.*



*Suresnes ne peut pas seulement être une ville-dortoir, une ville plan-plan, une ville gérée en bon père de famille. Il y fait bon vivre, certes, mais elle est parfois une ville de transit.*

*Nous devons incarner cette ville ambitieuse, dynamique que vous avez appelée de vos souhaits durant la campagne municipale, mais que nous avons du mal à retrouver dans ce rapport.*

*Vous nous annoncez que la majorité engagera un suivi des 155 engagements de la campagne municipale. Je suis un peu étonné, car j'en avais compté à peu près 210. Que sont devenus les 55 supprimés ?*

*Vous aviez pour ambition le verdissement de notre réseau de chaleur, alors pourquoi renoncer à un projet de géothermie, alors que notre ville voisine Rueil s'y engage pleinement ?*

*Vous ambitionnez de remettre la sécurité dans la ville. Nous soutenons bien sûr le projet de brigade d'îlotage à vélo, qui va dans le bon sens, mais pourquoi faire du 24 h/24 h seulement le vendredi et samedi, alors que, vous le savez, les besoins sont immenses et quotidiens.*

*Vous ambitionnez être la ville du bien-être au travail et de l'innovation dans le management, mais pourquoi ne pas investir dans le recrutement et la valorisation des filières d'animation pour le périscolaire ou les métiers de la petite enfance pour proposer plus de places aux familles suresnoises.*

*Pas de solution miracle, je n'en proposerai pas non plus. Vous l'avez rappelé, il existe une vraie concurrence entre collectivité sur ces recrutements. Cependant, la question du logement de ces personnels, la question de la garde de leurs propres enfants lorsqu'elle est auxiliaire sont des pistes de réflexion que nous devons mener et que j'espère que vous mènerez.*

*Pourquoi avoir fermé l'école de formation des auxiliaires qui nous permettait d'avoir sous contrat des auxiliaires de puériculture formées localement pendant deux ou trois ans, me semble-t-il.*

*Alors, c'est sûr, c'est moins vendeur que de faire venir nos animaux de compagnie au travail, mais je suis sûr que les familles suresnoises y verront également un avantage.*

*Pourquoi ne pas évoquer la possibilité de soutenir les familles suresnoises dans le mode de garde alternatif à la crèche, notamment par un soutien financier pour avoir une assistante maternelle, dans la ligne des subventions BÉBÉDOM du département mises en place depuis des années, par exemple ?*

*Enfin, pas une seule ligne dans le rapport d'orientation sur les projets de relance pour notre centre-ville, pour nos commerces, sur leur implantation et leur soutien. Bien sûr, vous me direz que vous avez supprimé la TLPE pour 2020, mais, a priori, pas pour 2021. Bien sûr, vous me direz que vous avez supprimé les droits de voirie et de terrasses, mais, en même temps, les restaurants et les bars sont fermés, donc ne les ont pas utilisés.*

*Car au-delà des allègements, que nous pourrions d'ailleurs élargir pourquoi pas à la CFE, par exemple. C'est surtout d'un soutien d'attractivité que nos commerces ont besoin. C'est une entrée de ville qui nous permettrait, dès le pont de Suresnes, de savoir que, tout de suite à droite, nous avons un centre-ville avec une multitude de petits commerces. C'est d'avoir une politique proactive en matière de respect des baux commerciaux et d'implantations de nouvelles enseignes. C'est de ne pas répéter les erreurs du précédent mandat qui a défigurés une grande partie de notre centre-ville. C'est avoir une signalétique importante et des animations qui font consommer dans les commerces de notre ville.*

*J'ai vu que vous avez déjà lancé cette opération fin 2020. Je vous en félicite.*

*Vous ambitionnez de mettre du bio dans les écoles et les cantines, mais vous ne définissez pas le pourcentage, sachant qu'il y a déjà du bio depuis le précédent mandat. Allez-vous augmenter ce pourcentage et à quel niveau ? Par ailleurs, nous ne pouvons que soutenir cette démarche qui doit aussi s'élargir aux produits locaux avec des circuits courts.*

*Vous ambitionnez de construire le Suresnes de demain, mais force est de constater que, derrière cette belle phrase, que nous ne pouvons que soutenir, cela reste très flou et mystérieux.*

*Vous nous annoncez une augmentation de 100 000 € de plus pour la voirie. En gros, cela nous coûte plus cher que le nombre de places que nous achetons en crèche pour cette année.*

*Vous ambitionnez d'être une ville solidaire avec cette crise où nous voyons se développer des situations de grande précarité qui commencent à toucher les familles suresnoises. Pourtant, dans ce rapport, rien n'est dit*

à ce sujet. De quels moyens avez-vous l'intention de doter la ville en matière d'aide sociale et de CCAS, sachant que vous annoncez un maintien à l'identique du montant de la subvention au CCAS et aux associations, y compris celles qui œuvrent au quotidien pour les Suresnois les plus fragiles ?

À la lecture de ce rapport, nous comprenons que nous renonçons, mais vous allez peut-être me démentir et je le souhaite, aux vacances apprenantes qui étaient une vraie réussite. Certes, le financement de l'État s'est arrêté, mais je pense que c'est un beau projet, nous devrions pouvoir le maintenir sur le budget de la ville.

Enfin, vous le savez, nous ne sommes pas dans une opposition stérile systématique, mais plutôt constructive et nous vous accompagnerons donc dans plusieurs de vos projets qui étaient également défendus par notre équipe lors des dernières élections.

Je pense notamment à la volonté de reprise de la gestion des locaux commerciaux de la Cité Jardins pour redonner vie à ce quartier emblématique de notre ville.

Nous notons également que vous avez décidé de revoir le fonctionnement du Festival des vendanges, nouvelle formule plus tournée vers les Suresnois.

Monsieur le Maire, vous qui m'entendez chaque année depuis 13 ans maintenant, vous proposez cette modification, je ne peux que me réjouir que vous l'ayez enfin entendue.

J'en arrive à la question des tiers-lieux, une conséquence directe des mesures sanitaires de la crise Covid-19. La France a vu, en 2020 et 2021, se massifier la pratique du télétravail pour celles et ceux qui en avaient la possibilité. 30 % de l'emploi est facilement transformable en travail à distance, 40 % s'effectuent en présentiel systématiquement.

Contraignant des millions d'entreprises et de salariés à s'adapter d'urgence, la Covid a aussi joué pour notre pays, et a fortiori pour Suresnes, un rôle d'accélérateur vers de nouveaux modes de travail, plus agiles et plus déconcentrés.

Suresnes a donc une opportunité inédite de prendre un temps d'avance sur la question du télétravail et des tiers-lieux.

Le télétravail offre à notre économie un triple levier d'efficience.

Le premier est écologique, puisque, selon une étude, un seul jour télétravaillé par semaine évite l'émission de 140 kg de CO2 sur un an.

Le second est économique, puisque la multiplication du télétravail permet aux entreprises de réaliser d'importantes économies de loyer et d'équipement.

Le troisième est celui du bien-être. Pour l'ensemble des Français et des Suresnois, l'aller-retour quotidien entre domicile et travail s'effectue en 50 minutes et, pour la métropole du Grand Paris, la durée monte jusqu'à 68 minutes.

C'est enfin une chance pour les Suresnois qui, par ce gain de temps, pourront renforcer l'équilibre de vie avec de nouveaux loisirs sportifs et culturels, leurs vies sociale et familiale, des engagements associatifs, syndicaux, pourquoi pas politiques ou tout simplement du repos. Ce temps dégagé justifie aussi la nécessité d'avoir plus de lieux de sports en libre accès, des lieux pour nos clubs qui sont en pleine expansion de par la population qui, depuis le confinement, a pris goût à la pratique sportive.

Après, la réalité est que nous ne sommes pas tous égaux face au travail à domicile, selon que nous ayons des appartements ou des maisons, qu'ils soient spacieux ou pas, que nous ayons des enfants ou pas, un logement adapté ou pas, du matériel ou pas.

C'est pourquoi le développement du télétravail doit se faire en proposant aux Suresnois des solutions en dehors du domicile, des bureaux de proximité, les fameux tiers-lieux, des espaces de travail partagés, des lieux de vie sociale, des lieux où le télétravail n'est plus une obligation mais un plaisir.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous proposer à nouveau comme emplacement le Musée de Suresnes pour le transformer en tiers-lieux, mais voilà le type d'investissement d'avenir au service des Suresnois qui pourrait être dans ce rapport d'orientations budgétaires ou dans celui des prochaines années et, je l'espère, dans le prochain budget que nous verrons dans quelques jours.

*Enfin, pour finir, nous ne pouvons que soutenir une des propositions que vous portez de faire de Suresnes une ville avec une filière d'excellence, notamment de travailler à construire l'identité de Suresnes. Je précise "identité" d'un point de vue économique, car j'ai le chauvinisme de croire que Suresnes, de par son histoire, de par son patrimoine, de par sa mémoire, a déjà une identité, pas assez valorisée à mon goût, mais très présente pour ceux qui s'y intéressent.*

*Alors, Monsieur le Maire, je le disais, opposition constructive, mais pas opposition aveugle. Alors, nous attendons le budget pour être convaincus, car, pour l'instant, nous restons sur notre faim. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Monsieur Iacovelli.*

*Vous faites un teasing de notre projet de mandat puisqu'il vous sera dévoilé dans quelques semaines. Vous ne serez pas déçu, puisque vous y retrouverez l'ensemble des attentes que vous avez exprimées.*

*Je vais revenir sur un certain nombre de vos observations qui ne relèvent pas de l'ambition que nous avons pour Suresnes et les Suresnois :*

*Concernant la suppression de la taxe d'habitation, je suis pour l'allègement des impôts, vous l'avez rappelé d'ailleurs, dès lors que l'on arrive aussi à réduire les dépenses. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une période où l'on peut écraser les dépenses. Cela irait à l'encontre de ce que vous appelez par ailleurs, la solidarité et l'attention aux Suresnois. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas baisser nos impôts. Je me réjouis comme tous les Suresnois de sa suppression. Ce que je conteste, c'est la compensation par l'État sous forme forfaitaire.*

*Que l'on donne aux communes un autre impôt, une part d'impôt sur laquelle elles peuvent avoir la main ou un levier, je ne doute pas que les services du Ministère de l'Économie et des Finances auront la créativité nécessaire pour nous proposer de telles fiscalités, mais vous voyez bien que la forfaitisation, qui est la conséquence de la suppression de cette taxe, nous amène à une dépendance complète de décision de l'État et, à terme, va déresponsabiliser les collectivités vis-à-vis de leurs électeurs.*

*Si la situation de la ville se dégradait, nous serions peut-être conduits à augmenter les impôts et je suis prêt à l'assumer politiquement, de même que je suis prêt à assumer politiquement, au sens positif, une baisse des impôts, dès lors qu'elle sera possible. Là, il y a au moins une relation de responsabilité vis-à-vis des électeurs. Dès lors que vous êtes dans une forfaitisation et que vous ne maîtrisez plus du tout l'évolution de vos recettes, la porte est ouverte à toutes les irresponsabilités.*

*Je suis un fonctionnaire de l'État, mais je ne suis pas parmi les maires qui enfournent et chevauchent en permanence le procès de l'État, l'opposition entre l'État et les collectivités. J'estime que nous avons à servir tous, aux différents échelons, l'intérêt général et le service des concitoyens. Ne plaçons pas les institutions dans des situations où, par nature, elles vont se déresponsabiliser ou s'attaquer mutuellement.*

*C'est un vaste débat dont j'imagine que vous avez à connaître dans la haute assemblée dans laquelle vous siégez. Je serais d'ailleurs curieux de savoir si vous avez voté l'évolution des bases de 0,2 %. Je ferai mon enquête.*

*C'est une disposition votée par le Parlement au titre du projet de loi de finances. Je ne conteste pas cette évolution, elle est de 0,2 %. Elle est faible et représente l'inflation. Elle nous est en quelque sorte imposée par le Parlement. Je la reçois. J'estime que l'on ne fait que compenser une inflation un peu supérieure à 0,2 %.*

*Je ne suis pas là pour faire de la démagogie, dire que je vais compenser automatiquement car cela veut dire réduire le service rendu aux Suresnois. Ce que l'on s'efforce de faire depuis plusieurs années, et que j'ai bien l'intention de continuer, c'est de piloter la dépense au mieux de l'intérêt des Suresnois et avec l'engagement de ne pas augmenter les impôts.*

*Si, demain, des recettes formidables nous étaient apportées par l'État ou la situation économique remplissait les caisses automatiquement sans vider les poches de nos concitoyens, je serais ravi de pouvoir baisser les impôts. Pour l'instant, malheureusement, j'ai de moins en moins de leviers pour pouvoir en décider.*

*Sur l'investissement, nous ne sommes pas du tout frileux, nous allons présenter un plan qui va s'élever à 160 M€ sur le mandat : 40 M€ de plus que le précédent. Cette année, vous le découvrirez lors du vote du budget, ce sera plus de 30 M€ avec des nouveautés.*

*Je ne suis là pas non plus pour jeter l'argent par les fenêtres des Suresnois.*

*Nous le ferons comme nous l'avons toujours fait, avec ambition, mais aussi prudence et raison. C'est le maître mot et j'ai bien l'intention de continuer sur cette lignée.*

*Les 210 devenues 155 s'expliquent par le fait que nous avons regroupé un certain nombre de mesures. Regroupées ensemble, elles font sens. En termes de suivi et de compréhension par les Suresnois, ils vont ainsi retrouver 155 mesures couvrant l'ensemble des 210. Nous n'avons pas l'intention de jouer au bonneteau.*

*Je passe sur la géothermie car ce qui compte dans cette affaire, c'est de verdir notre chauffage. Nous avons la chance à Suresnes d'avoir un chauffage urbain étendu. Si cela ne tenait qu'à moi, nous continuerions à le développer. Après, il y a des questions de taille de réseau et d'investissements massifs qu'il faudrait continuer à faire. Peut-être les fera-t-on à l'avenir. À court terme, le sujet est de verdir ce que nous fournissons aujourd'hui comme chauffage urbain.*

*Comme vous le savez, nous avons passé une convention avec notre délégataire, Soclis. Celle-ci permet déjà de verdir à 50 % l'énergie par un système très astucieux de récupération de la chaleur permettant de réinjecter dans le réseau et, par ailleurs, par des contrats d'achat de biogaz, du gaz provenant de la méthanisation des ordures globalement.*

*Nous avons évidemment regardé la question de la géothermie, mais le problème est qu'il faut investir très fortement pour un rendement trop faible pour l'instant et, dès lors que nous avons une alternative plus intéressante, pourquoi se priver d'aller la chercher, sachant qu'elle coûte moins cher aux Suresnois pour le même résultat.*

*Je suis très pragmatique. Le jour où la géothermie devient rentable, pas de souci. En Alsace, ce n'est pas dénué de risque. Notre sous-sol n'en présente pas, néanmoins, il est déjà suffisamment troué, ne lui ajoutons pas de trous. Le jour où l'on me garantit que ce n'est pas dangereux et que c'est moins cher et plus rentable, je n'hésiterai pas.*

*Merci de cette idée.*

*Je ne passerai pas tout en revue.*

*Sur le logement, nous avons évidemment une attention aux situations sociales de nos habitants et des habitants qui ne seraient pas de Suresnes. Nous portons bien évidemment une attention particulière aux habitants de Suresnes dans leur parcours d'habitat, sur un certain nombre de critères, dont l'ancienneté de leur demande, mais aussi la situation d'urgence ou pas.*

*En ce moment, malheureusement, des situations économiques se dégradent : des personnes n'arrivent plus à payer leur logement dans le parc privé à Suresnes. Nous voyons arriver une série de demandes qui n'existaient pas avant : des personnes vont se retrouver à la rue ou devront aller se reloger à des dizaines de kilomètres de Paris si nous ne les relogeons pas dans le parc social.*

*C'est un vrai sujet car nous souhaitons que les Suresnois puissent continuer un parcours à Suresnes, dans le respect des plafonds de rémunération.*

*Nous portons évidemment une attention à l'égard de nos agents qui ont des rémunérations moyennes qui leur donnent accès au parc social. Chaque fois que nous le pouvons, sans léser d'autres Suresnois, nous le faisons bien volontiers. Un certain nombre de nos agents est d'ailleurs logé dans le parc social, ce qui répond à votre préoccupation d'avoir un travail et un logement au même endroit. C'est le cas d'un certain nombre de nos agents. C'est une excellente chose.*

*S'agissant des tiers-lieux et les lieux de co-working, M. Raskin est très motivé par ces sujets. Un certain nombre de locaux est en train de se libérer puisque les entreprises renoncent à des surfaces. C'est un de nos axes prioritaires de recherche pour essayer de faire venir des opérateurs professionnels sur ces sujets, car il faut un modèle économique.*

*Je me réjouis, car je pense que c'est une excellente chose, que, dans la presse nationale, d'ailleurs un article est paru dans le Parisien qui est à moitié national, on commence à évoquer le coût du télétravail pour les salariés à la maison, qui n'est pas nul.*

*Je pense qu'il y a là un marché à développer : puisque vous allez libérer des espaces qui coûtaient fort chers dans les tours de la Défense ou ailleurs, compensez cela en donnant un forfait à vos salariés et en leur permettant de venir travailler dans un lieu commun.*

*Selon moi, cela va apporter un grand enrichissement transversal de partage d'expériences entre des personnes qui travaillent dans des entreprises différentes, ce qui est très intéressant, et dans des conditions collectives. On sait très bien que, pour travailler à la maison, il faut avoir les conditions pour le faire. Il arrive parfois que les logements soient trop petits, partagés avec des enfants ou des personnes âgées. Il n'est pas toujours simple de travailler dans son logement. En termes de socialisation, il est important de croiser des personnes, d'en rencontrer.*

*Nous savons qu'il existe une demande à Suresnes, nous allons l'accompagner.*

*Je suis content de voir que vous êtes de notre avis.*

*Concernant le commerce, vous l'avez compris, et j'en remercie Mme du Mesnil et M. Jacon, car on ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir fourni tous nos efforts, et nous allons continuer à le faire, pour les accompagner.*

*Après, il y a une situation. Je suis très inquiet par cette sortie de crise, car j'ai une pensée solidaire et émue pour tous nos restaurateurs. Je pense que c'est une période très difficile. Ceux qui auront les reins assez solides et qui auront reçu les aides nécessaires pourront peut-être passer la vague mais certains ne la passeront pas. Nous en sommes conscients.*

*Par ailleurs, je pense que, psychologiquement, c'est un vrai supplice que de voir en permanence reportée la date. Les commerçants sont des personnes qui ont le sens du travail, qui n'ont pas peur de se lever tôt. C'est une vraie détresse psychologique pour beaucoup d'entre eux. Nous allons donc tout faire pour les accompagner. Nous ne pouvons malheureusement pas rouvrir les restaurants ou un certain nombre de commerces, cela ne relève pas de notre compétence. Je pense d'ailleurs qu'à court terme, leur réouverture ne serait pas raisonnable.*

*La situation est véritablement préoccupante.*

*Quant à la défiguration du centre-ville de Suresnes, les bras m'en tombent ! Je sais que ce n'est plus votre famille, que vous y avez totalement renoncé, vous l'avez peut-être même oubliée ou vous changez de trottoir quand vous la croisez, mais je vous rappelle que la défiguration, le ravage du centre-ville, nous le devons à un maire de votre ancienne famille politique.*

*Lorsque M. Dupuy arrive en 1983, nous sommes dans un chantier formidable qui est en train de raser l'ensemble du centre-ville. Heureusement, M. Dupuy arrête les dégâts au Quadrant et arrête brutalement ce chantier, c'est ce qui explique d'ailleurs notre grande descente que vous connaissez bien, puisque vous y avez votre permanence, celle de l'esplanade Jacques Chirac. Elle descend en pente douce uniquement parce qu'il fallait rattraper ce qui avait été fait, qui avait vocation à raser l'ensemble du quartier jusqu'à la place Henry IV. Si nous avions laissé faire, nous habiterions à la Défense.*

*Oui, le centre-ville a été ravagé, je vous le confirme, mais ce n'est pas du fait de M. Dupuy, ni du nôtre. Au contraire, nous avons, vous le verrez, des projets pour essayer d'améliorer cet héritage funeste, notamment cette espèce de pseudo-zone commerciale des quatre vents, je dirai, plus que des quatre temps, pour laquelle nous allons faire tous nos efforts. J'espère que vous appuierez cette démarche le moment venu.*

*Quant à nos investissements, ils ne sont ni flous, ni mystérieux, vous les découvrirez avec plaisir et bonheur prochainement.*

*Les vacances apprenantes, nous allons évidemment les maintenir. Ce fut une très belle expérience. Il y a eu aussi les séjours à la mer, une initiative purement ville, que nous allons reproduire évidemment.*

*Je pense vous avoir apporté un certain nombre de réponses.*

*Merci de l'intérêt que vous portez à notre plan et projet de mandat. Vous ne serez pas déçus dans quelques semaines.*

*Y a-t-il d'autres observations. »*

**M. CORVIS** : « Merci, Monsieur le Maire.

*Dans un contexte singulier de crise sanitaire, les finances de la ville sont particulièrement exemplaires à la fois en termes de rigueur budgétaire, de qualité du service public et de soutien aux Suresnois les plus fragilisés.*

*Avec un désendettement continu depuis 2014, l'encours de la dette poursuit sa diminution passant ainsi de 91 à 52 M€ en 7 ans, soit une baisse de 42,9%.*

*Comme nous l'avons annoncé lors du débat d'orientations budgétaires de l'an dernier, nous souhaitons un recul de quelques mois d'action de la nouvelle majorité pour pouvoir bénéficier d'un large aperçu de la qualité du service public à Suresnes.*

*La gestion de la crise sanitaire a été remarquable avec notamment l'ouverture du centre de dépistage au niveau de la passerelle de l'avenue Charles de Gaulle et la mise en place en un temps record du centre de vaccination au sein de la salle des fêtes.*

*L'intérêt général avec une prise en compte de la spécificité de chaque Suresnois, comme nous appelions de nos vœux, a été, il semblerait, garanti.*

*Le groupe « Avec vous pour Suresnes » regrette néanmoins que quelques points noirs relatifs à la tranquillité publique n'aient pas été durablement résolus malgré l'instauration au niveau national d'un couvre-feu dès 18 heures. À titre d'exemple, de nombreux points de trafics de stupéfiants et de troubles gangrènent le quotidien de Suresnoises et Suresnois dans certains quartiers de la ville.*

*Récemment, c'est un feu d'artifice qui a été tiré depuis un parking du quartier Ecluse-Belvédère alors que nous étions en période de couvre-feu.*

*C'est la raison pour laquelle nous saluons les efforts qui seront déployés cette année en termes de sécurité publique avec l'intégration expérimentale du dispositif d'intelligence artificielle en vue, nous l'espérons, de réduire drastiquement les incivilités et contribuer au mieux vivre ensemble à Suresnes.*

*Les investissements en lien avec la petite enfance et le scolaire représentent une excellente nouvelle pour la politique familiale de la ville. Par ailleurs, l'augmentation des demandes de subventions, l'implication de la ville dans le plan de relance ou encore l'installation du campus Skéma dans le quartier République permettront d'optimiser les recettes de la ville.*

*Enfin, nous souhaitons que la ville fasse un geste à destination des administrés qui n'ont pas été épargnés, comme un bon nombre de Français, par la crise sanitaire. Nous proposons une réduction du taux municipal des impôts locaux, en prévision notamment de la revalorisation des valeurs locatives par l'État à horizon 2024, ce qui aura pour conséquence de voir grimper la taxe foncière des ménages.*

*En résumé, nous saluons la saine gestion des finances communales au regard de la crise sanitaire et espérons que les ambitions en termes de sécurité soient couronnées de succès.*

*Le groupe « Avec vous pour Suresnes » s'associe donc à vos propos, Monsieur le Maire, énoncés en préambule, afin de remercier l'ensemble des agents municipaux qui ont permis, par leur investissement, l'analyse du contexte actuel, prenant en compte les réalités à venir, afin de proposer des objectifs réalistes et atteignables. »*

**M. le MAIRE :** « Merci, Monsieur Corvis.

*Je ne peux que me féliciter de vos félicitations.*

*Comme vous l'avez évoqué, M. Lamarque présentera une disposition qui va permettre de rendre plus efficace encore notre politique de sécurité, sans pour autant attenter à la vie privée des Suresnois, qui est une des valeurs cardinales de notre action.*

*Concernant la tranquillité publique, il y a effectivement quelques menus trafics de stupéfiants sur lesquels je peux vous garantir que la police municipale mène une guérilla permanente et que la police nationale, dont c'est le rôle, est évidemment bien informée et remonte les filières.*

*Ce marché s'est malheureusement beaucoup développé pendant la crise avec une ubérisation des systèmes : il y a maintenant des livraisons à domicile. Il existe malheureusement un marché, c'est pour cela que ce trafic se développe. Nous y prêtons la plus grande attention. Comme je l'ai dit, c'est une guerre sans merci, car même si certains vous expliquent que fumer un petit joint, ce n'est pas bien grave, que c'est formidable, toutes*

*les études sanitaires montrent que cela attaque le cerveau et qu'il y a une vraie addiction. Il y a une addiction au cannabis et a fortiori aux drogues plus dures comme la cocaïne dont le trafic ne se développe pas à Suresnes, mais malheureusement beaucoup en région parisienne, notamment dans le centre-ville de Paris.*

*Gardons-nous de descriptions cataclysmiques, comme des feux d'artifice sauvages. J'ai constaté celui dont vous parlez, la police a été appelée, elle s'est rendue sur les lieux, mais les personnes avaient disparu.*

*Ce n'est pas normal, c'est une infraction. Je peux vous dire que la police dresse des procès-verbaux permanents à tous ceux qui contreviennent au couvre-feu. Il y en a, ils sont sanctionnés. Pour une fois, cela permet de tirer vers le haut et pas vers le bas en les utilisant comme des armes. Pour le coup, ce serait un vrai attentat à la sécurité.*

*Le quartier Écluse-Belvédère dont vous parlez, si je ne m'abuse, vous en avez été le Président. Si vous le présentez comme le Bronx, il faudra peut-être s'interroger sur l'origine de cette dérive. Elle n'a pas eu lieu, aussi, je vous absous bien volontiers.*

*Nous y sommes très attentifs au quotidien.*

*La présence y est permanente. Le renforcement de notre présence de police municipale de nuit et dans les jours de semaine, prévu à notre programme, sera présenté. C'est aussi l'ilotage, car je crois également beaucoup à la prévention sur ces sujets. La présence policière de terrain, à pied, à vélo permet aussi d'identifier les lieux. C'est aussi la politique de vidéoprotection dont je souhaite qu'elle soit développée aux endroits critiques, sans pour autant en faire un principe de développement permanent et de mettre tout sous caméra. Nous limiterons justement le nombre de caméras en ayant des caméras plus efficaces. M. Lamarque vous présentera une délibération dans ce sens.*

*Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? »*

**M. BARNY :** « *Bonsoir à tous.*

*On entend beaucoup parler dans cette assemblée de mesures sécuritaires, ce qui est très bien en soi, car il est impossible de vivre dans une ville sans sécurité. Néanmoins, une ville sécurisée, c'est aussi une ville qui a un accompagnement social, une politique sociale, un accompagnement à l'insertion.*

*Monsieur le Maire, la politique sociale pour les plus défavorisés et les plus précaires est un de vos axes prioritaires, je pense. Je m'interroge aujourd'hui sur la finalité de tout cela.*

*On se rend compte que la sécurité s'accompagne de moins de prévention, de moins d'accompagnement social et moins d'accompagnement auprès des plus précaires. Cela m'interroge énormément. J'espère que vous dévierez de cet axe.*

*La prévention est très importante, or, elle n'est pas visible sur le terrain.*

*Ce n'est pas forcément votre faute, Monsieur le Maire, mais des agents devraient faire ce travail au quotidien et ne le font pas. Je n'incrimine personne.*

*La sécurité, c'est très bien en soi, indispensable même, mais la prévention et l'accompagnement social constitue également une base pour permettre à une ville d'être sécurisée.*

*Autre sujet que je souhaite aborder : les subventions versées aux différentes associations de cette ville. Je trouve qu'il y a des inégalités.*

*Je prends un cas précis que je connais bien : le football. Le football perçoit environ 100 000 € de subvention. J'ai cru comprendre qu'il n'y aura pas d'augmentation ainsi que pour le rugby qui perçoit une subvention d'environ 360 000 €. Je trouve cela très bien en soi. Je ne suis pas là pour faire de la démagogie, bien au contraire, mais il faudrait aussi qu'il y ait l'égalité pour tous au sein de notre ville. Cela passe aussi par ce type d'action. Le club de football a deux fois plus de licenciés que le rugby. Il est sur une zone géographique assez compliquée, à la Cité Jardins. Beaucoup de familles qui dirigent leurs enfants vers ce sport sont souvent des familles défavorisées et précaires.*

*Pourriez-vous réviser les positions prises pour ces subventions allouées aux différentes associations. J'ai bien compris que vous alliez investir dans de l'équipement, mais un club de football et n'importe quelle autre association doit également avoir une trésorerie de fonctionnement.*

*Je pense important d'avoir cette égalité au sein de notre ville pour ne pas diviser les Suresnois. Je pense que ne pas le faire divisera plus que ne fédérera.*

*Je vous remercie. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Monsieur Barny.*

*Comme nous avons eu un échange avec M. Corvis centré sur la sécurité, vous pensez que nous ne pensons qu'à la sécurité. Nous pensons effectivement à la sécurité des Suresnois qui est une préoccupation qui fait l'objet d'une action continue, ce ne sont pas des opérations coups de poing, c'est une présence continue pour éviter toute dérive.*

*Évidemment, et je vous rejoins, l'axe de solidarité et les services de la ville l'ont démontré assez largement au cours des derniers mois tant auprès des jeunes, que des commerçants, que des entrepreneurs avec le service économique que des personnes âgées, nous avons été sur tous les fronts. Je peux vous assurer que nous avons cela en permanence en tête.*

*Vous avez raison, la situation va sans doute se dégrader encore, c'est la raison pour laquelle nous serons là, présents.*

*Grâce à cette politique, je crois, ancienne de Suresnes qui remonte à M. Sellier, la fibre sociale de la ville est forte. Elle a été tissée tout au long de ces années, renforcée par M. Dupuy et nous avons bien l'intention de continuer dans ce droit-fil. Nous serons aux côtés des Suresnois. Nous comptons bien sur vos alertes - vous en faites de temps en temps - sur des situations particulières, car, au-delà des grands discours, c'est bien dans la réponse concrète aux situations de détresse que se fait le travail au sein d'une commune. Je compte bien d'ailleurs sur les élus de la majorité comme de l'opposition -je sais que vous le faites régulièrement- pour nous signaler les cas, afin que la commune réponde et manifeste sa solidarité auprès des Suresnois en détresse ou en difficulté.*

*Sur la question du sport, je laisserai peut-être M. Burtin donner des précisions, même si, au moment du budget, nous présenterons notre politique sportive. Il ne faut pas mettre en concurrence le rugby avec le football. Des investissements sont prévus dans les deux stades. Il y aura un programme d'investissements pour le stade Maurice Hubert qui nécessite un certain nombre de mises aux normes, d'aménagements que nous ferons car, vous avez raison, de très nombreux Suresnois viennent jouer, ils sont même bons. Nous les aiderions même s'ils ne l'étaient pas. Nous n'oublierons personne.*

*Les clubs sportifs, comme la JSS, le RCS et tous les clubs sportifs suresnois ont un vrai rôle d'éducation et d'accompagnement à jouer. Je suis très admiratif du travail fait dans les clubs sportifs de Suresnes, pour l'accueil du handicap, mais aussi pour le suivi des enfants. Il n'y a pas que du sport. Après le sport, la JSS est dans cette ligne, elle a développé l'accompagnement scolaire des enfants.*

*Nous aiderons tous ces clubs à accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif, parce que le sport est une bonne entrée, une bonne discipline et un bel esprit. »*

**M. BURTIN :** « *Je ne sais pas où vous avez entendu dire que les subventions n'allaient pas être modifiées pour le football et le rugby. Nous avons déjà eu cette discussion à plusieurs reprises. Il serait bien que vous arrétiez de mettre en opposition le football et le rugby. Il y a 59 disciplines sportives à Suresnes. Vous ne les connaissez pas, c'est très malheureux. »*

**M. BARNY :** « *Je ne peux pas laisser M. Burtin dire que je ne connais pas les sports de la ville. C'est du mensonge. Dites ce que vous savez et que vous connaissez et non des choses fausses. »*

**M. BURTIN :** « *Monsieur Barny, je vous en prie, merci.*

*Pour le football, pour la JSS, comme M. le Maire l'a indiqué, il va y avoir des investissements. Les investissements sont une forme de subvention. Nous construisons. Il n'est pas possible d'accueillir des personnes sur un terrain qui n'est pas beau. Nous nous sommes croisés à la JSS, nous en avons déjà parlé. À moins que vous ayez eu accès à des documents qui n'existent pas pour le moment, j'aimerais savoir comment vous pouvez être capable de nous dire que les subventions ne vont pas augmenter pour la JSS et qu'elles restent identiques pour le RCS !... »*



**M. BARNY** : « M. le Maire vient tout simplement de nous le dire au travers du budget. Vous êtes arrivé un peu après, peut-être n'avez-vous pas vu ou entendu. Juste avant, excusez-moi du peu, la présentation nous disait que les subventions n'allaient pas bouger. J'ai la compréhension du français tout de même ! »

**M. BURTIN** : « Vous avez une mauvaise compréhension, Monsieur Barny. Un rééquilibrage se fait. »

**M. BARNY** : « D'accord. »

**M. BURTIN** : « À l'époque, il y avait une reconduction de l'existant. Aujourd'hui, un rééquilibrage se fait. »

**M. BARNY** : « Quand on dit que la subvention reste en l'état, c'est, en fait, un rééquilibrage ? »

**M. BURTIN** : « A-t-on parlé du football ou du rugby ? Je ne le pense pas. »

**M. BARNY** : « On nous a parlé de toutes les associations de la ville. »

**M. BURTIN** : « Vous êtes sur une mauvaise voie. Nous en parlerons. »

**M. le MAIRE** : « Vous avez eu les réponses. Vous avez compris que nous n'avions pas de favoritisme pour l'un ou l'autre des clubs. Par ailleurs, nous portons une attention particulière pour la JSS dont on sait qu'un certain nombre d'équipements doit être mis aux normes, améliorés, modernisés, je m'en suis rendu compte sur place. Le nécessaire sera fait. S'il n'y a plus d'observation, ce dont je vous remercie, je vous propose de prendre acte de la tenue du DOB. »

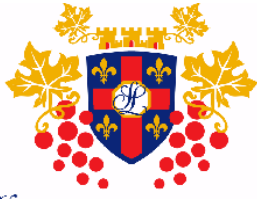
**M. BARNY** : « Les subventions restent-elles en l'état ? »

**M. le MAIRE** : « Vous verrez cela au moment du budget, le 1<sup>er</sup> avril.

*Il est donné acte de la tenue du DOB.*

*Je vous en remercie. »*

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## ***SECURITE & PREVENTION***

<b>N°4</b>	<b>Renouvellement de la convention avec la Direction Départementale du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation relative à la prise en charge des personnes placées sous main de justice</b>
------------	---

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Pionnière pour l'accueil, au sein des services municipaux, de personnes condamnées à des réparations pénales ou à des travaux d'intérêt général, la ville est également mobilisée depuis plusieurs années pour participer aux stages citoyens organisés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse à destination des mineurs condamnés à des sanctions éducatives.

En 2013, la Ville a souhaité renforcer encore son action de prévention de la récidive en mettant en place, une action d'insertion inédite en Ile-de-France, en passant une convention avec la Direction Départementale du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des Hauts-de-Seine, pour l'intégration des jeunes placés sous main de justice, au sein des services municipaux.

Il est proposé de renouveler cette convention à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse, dans le but de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement.

La convention prévoit que la Ville puisse accueillir au sein des services municipaux, des personnes sous main de justice résidant sur le territoire de Suresnes, Rueil-Malmaison, Nanterre et Puteaux avec une priorité donnée aux Suresnois. Deux personnes au maximum, âgées de 18 à 30 ans, pourront être accueillies chaque année, dans le cadre de ce dispositif. La convention prévoit un contrat de 6 mois maximum, non renouvelable, avec une période d'essai d'un mois dans le cadre d'un contrat unique d'insertion à raison de 20 heures hebdomadaires dont l'Etat prend en charge 45 à 65% du coût (en fonction de l'âge de la personne).

La Ville s'engage notamment à désigner un référent au sein des services municipaux, pour le suivi et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice, qui sera l'interlocuteur privilégié des Services d'Insertion et de Probation. Ce référent est un professionnel de la Maison pour la Vie Citoyenne et l'Accès au Droit, service gestionnaire de ce dispositif, au titre de ses missions de prévention de la Récidive.

La Ville s'engage en outre à aider et accompagner la personne accueillie dans l'élaboration d'un projet de réinsertion professionnelle. Pour ce faire, le service « Vie économique et Emploi » de la Ville ou la Mission Locale seront sollicités en fonction de l'âge de la personne.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec la Direction Départementale du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation relative à la prise en charge des personnes placées sous main de justice (cf. pièce jointe),
- autoriser le Maire à la signer

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Monsieur Lamarque. C'est une belle politique de prévention parce qu'il y a la sanction et l'accompagnement de celle-ci pour éviter de retomber dans l'infraction et dessiner un avenir pour des jeunes qui ont, volontairement ou pas, fauté, passé les bornes, n'ont pas respecté les règles et ont été condamnés par la justice. Notre devoir est de leur donner une deuxième chance.* »

*Je remercie, par avance et pour le passé, les services qui accueillent ces jeunes. C'est un véritable investissement de leur part.*

*Avez-vous des observations à formuler sur cette délibération ? »*

**Mme COUSSEAU :** « *Bonsoir à tous. Une petite remarque concernant la politique de stage pour nos jeunes : la période étant ce qu'elle est, est-il imaginable que la ville puisse accueillir des jeunes pour démontrer son engagement, dans le prolongement de ce qui a été réalisé l'été dernier et qui, visiblement, sera renouvelé cet été ? Je parle des vacances apprenantes dont je salue l'initiative.*

*Peut-on imaginer que Suresnes encourage ces entreprises à accueillir ces jeunes Suresnois dans leur stage de troisième ? Cela leur permettrait de vivre ce moment qui, nous le savons, représente un moment important dans leur vie d'enfant et leur scolarité. Surtout, cela contribuera à normaliser cette année, encore pas comme les autres, malheureusement ? Merci. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Madame Cousseau. Ce n'est pas une intervention directement rattachée à cette délibération. En ce qui concerne les vacances apprenantes, nous trouvons l'expérience extrêmement positive ainsi que les stages. Donner la possibilité à des jeunes de faire des stages est très compliqué aujourd'hui. Nous faisons également notre devoir de ce côté.*

*En l'absence d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote.*

*Je vous remercie. »*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

<b>N°5</b>	<b>Convention de partenariat avec la société XXII Group</b>
------------	---

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

La Ville de Suresnes a mis en place depuis juillet 2008 un centre de supervision placé sous l'autorité du service de la police municipale. Il assure la vidéoprotection de la voie publique, de bâtiments communaux et des parkings publics, et fonctionne 24h sur 24 grâce à la présence d'opérateurs de vidéosurveillance.

XXII Group est une société suresnoise spécialisée dans les solutions et produits en intelligence artificielle.

La société XXII Group a sollicité la Ville de Suresnes pour expérimenter la mise en œuvre d'algorithmes sur des caméras dômes de son système de vidéoprotection placées sur la voie publique.

L'intérêt pour la Ville de Suresnes d'accepter cette expérimentation proposée par XXII group est double. Il permet de vérifier la fiabilité d'un tel outil et son utilité à la détection en temps réel des personnes présentant un comportement suspect sur le flux vidéo issu des caméras de vidéoprotection installées sur la voie publique et permettre une intervention en temps réel des forces de police. D'autre part, il permet de favoriser la constatation des infractions routières en permettant aux agents de police municipale d'aller dresser les procès-verbaux sur place et de permettre d'adapter un meilleur déploiement des policiers municipaux dans les quartiers de la ville.

La durée de la convention est de 18 mois. La mise en place du logiciel est soumise à l'autorisation préalable de la CNIL.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la société XXII Group et autoriser le Maire à la signer (cf. pièce jointe).

## OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Merci, Monsieur Lamarque.

*C'est une belle entreprise suresnoise : ce n'est plus une start-up, cela l'a été. Il s'agit d'une technologie sur laquelle notre pays a un peu d'avance. Il est intéressant de donner sa chance à une entreprise suresnoise d'expérimenter ces dispositifs ici, avec un encadrement très strict -vous l'avez compris- sur le respect des droits des personnes et une efficacité renforcée pour nos services de télésurveillance.*

*Notre dispositif actuel permet de surveiller un certain nombre de points sensibles de la ville, entre 70 et 90, mais ils ne tiennent pas sur un seul écran. Un certain nombre de sélections sont donc faites en raison d'une sensibilité particulière sur certains endroits. Les autres endroits sont soumis à un balayage régulier, les 90 écrans ne sont pas affichés en permanence. Ce dispositif permettra, dans le cadre d'un certain nombre de situations, d'appeler la caméra et de la signaler aux opérateurs en priorité, ce qui permettra des interventions beaucoup plus rapides. C'est un gain de temps et une meilleure protection pour les Suresnois.*

*Monsieur Gentil, vous souhaitez intervenir ? »*

**M. GENTIL** : « Je vous remercie.

*Ce qui m'inquiète un peu, c'est le maillon faible de cette chaîne qui est en train de se renforcer. Vous faites référence au fait que cela peut permettre aux agents de police municipale d'aller en direct mettre une contravention si nécessaire. A-t-on les moyens de cette politique ? J'ai quelques doutes pour l'instant sur la capacité de la police municipale à agir sur le moment. Voilà pour le premier point.*

*Pour ce qui est du second, j'y reviendrai dans la délibération n°12, car tout est lié, nous parlions tout à l'heure de sécurité. Je pense qu'il y a une certaine confiance à redorer entre les citoyens et les forces de police. La vidéoprotection peut et doit en faire partie. Je pense qu'il faut véritablement pouvoir mettre cela en œuvre. Il ne suffit pas de détecter les problèmes si l'on ne peut pas les résoudre. »*

**M. le MAIRE** : « Merci, Monsieur Gentil. Je vous rassure. Évidemment, tout n'est pas que technologie dans l'exercice de ces missions de police. La technologie peut nous aider à être plus réactifs, à mieux concentrer nos efforts et nos interventions. C'est important. Je peux attester que les équipages de police sont très mobilisés. Je reçois tous les rapports de police des équipages qui tournent. Ils sont extrêmement réactifs. Ils le seront d'autant plus s'ils sont dotés de ce type d'outil, toujours dans le respect. Je suis très attentif au respect de la vie privée des personnes. Il ne faut pas aller trop loin dans ces technologies.

*Je tiens beaucoup, et cela fait l'objet d'un engagement de notre part qui prendra forme très rapidement cette année, à ce que notre police soit une police humaine, à visage humain, de proximité, qui connaisse les gens, qu'elle puisse aussi, puisqu'elle ilotera - elle le fait déjà à pied, elle le fera à vélo avec encore plus d'efficacité, je n'en doute pas- être au contact des Suresnois pour répondre à leurs questions, les rassurer et intervenir en prévention.*

*La prévention constitue un élément important du rôle de notre police municipale de proximité. D'ailleurs, je fais bien la différence entre le rôle de la police municipale et celui de la police nationale qui, comme vous le savez, notamment les équipages de nuit de la Bac, est appelée sur des interventions beaucoup plus tendues et compliquées pour lesquelles la police municipale n'est pas formée ou équipée, ce que je regrette souvent.*

*Nous avons eu l'occasion de nous en exprimer devant le Préfet des Hauts-de-Seine sur ce sujet en disant que nous ne disposons pas des effectifs suffisants dans nos commissariats. Ainsi, assez souvent, lorsque nous faisons appel à la police nationale, ils ont un équipage qui est sur un autre secteur que celui de la ville, par conséquent, ils ne peuvent pas intervenir.*

*Là aussi, je pense que votre chef de file, M. Iacovelli, pourra faire passer, et je ne doute pas qu'il le fera, les messages auprès du Ministre de l'Intérieur, afin que le commissariat de Suresnes puisse bénéficier d'un traitement particulier. Je sais que Mme Florennes, de son côté, comme Députée, le fait.*

*Y a-t-il d'autres interventions ? »*

**Mme TESTUD** : « Nous souhaitons savoir s'il y a un coût associé à cette expérimentation avec la Société XXII Group. Si oui, de quel ordre est-il ? »

**M. LAMARQUE** : « Non, il n'y a pas de coûts financiers à cette opération. Il s'agit d'une expérimentation. La convention est un échange de bons procédés entre la ville et la société : nous mettons à disposition notre CSU pour la captation d'images. Ils utilisent nos images et nous leur algorithme. »

**M. le MAIRE** : « Merci de ces précisions.

*Il faut savoir que ces entreprises d'intelligence artificielle ont besoin d'exercer leurs algorithmes et, pour cela, d'avoir des images. Nous mettons à disposition ces images selon l'utilisation contrainte que j'ai évoquée : ne pas lire les plaques, ne pas s'orienter sur le visage, pas de distinction de sexe, de race, ni rien du tout, etc. C'est en vue de développer une entreprise suresnoise. Il y a un échange intelligent : ils nous fournissent des outils d'analyse et, en contrepartie, ils bénéficient d'images pour exercer leur algorithme.*

*C'est l'un des problèmes généralement que pose Google. Si Google ou les Gafas donnent des services gratuits, c'est parce qu'ils exercent leurs algorithmes qui s'améliorent. Le problème de nos entreprises françaises est qu'elles n'ont pas accès à des bases de données, des bases d'images, des bases d'événements suffisantes qui leur permettent d'exercer aussi rapidement leurs algorithmes. C'est un vrai sujet. »*

**Mme TESTUD** : « C'est une société qui travaille à titre gracieux ? »

**M. le MAIRE** : « Tout à fait. C'est bien un échange. Notre ville doit être innovante, elle doit expérimenter en ayant toujours le souci de respecter les droits humains. Vous pouvez compter sur moi. Ce sera la ligne que nous mettrons partout pour toutes ces expérimentations. Là, en l'occurrence, c'est pour le bien des suresnois. »

**Mme TESTUD** : « Aujourd'hui, sur ce territoire, beaucoup de sociétés ne sont plus du tout au stade de tester leurs algorithmes. »

**M. le MAIRE** : « En l'occurrence, c'est la proposition que nous avons reçue. Si vous en avez d'autres, nous sommes preneurs. N'hésitez pas à nous faire parvenir des propositions. »

**Mme TESTUD** : « Aujourd'hui, nous ne sollicitons pas d'autres prestataires ? »

**M. LAMARQUE** : « Ils sont venus nous chercher. »

**M. le MAIRE** : « Absolument et, à Suresnes, à ma connaissance, c'est la seule qui a développé ces outils. Si d'autres veulent nous voir et si vous voulez nous en adresser, nous sommes preneurs de faire des expérimentations sur d'autres dispositifs, nous les regarderons, toujours dans le cadre que j'ai fixé.

*Je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**S U R E S N E S**

## ***ENFANCE ET FAMILLE***

Rapporteur : Elodie REBER

La Ville souhaite valoriser le site « Darracq », bâtiment historique du Centre-ville, légué à la commune par Alexandre Darracq dans les années 1930, avec à l'origine une vocation sanitaire ayant évolué en relation aux besoins de la population vers l'accueil en crèche collective des jeunes enfants.

Elle a souhaité inscrire ce site parmi ceux dont il fallait parfaire l'accessibilité et améliorer la fonctionnalité. Aussi, d'importants travaux ont été réalisés avec la création d'un ascenseur moderne et le réaménagement d'espaces.

Souhaitant promouvoir tant les modes d'accueil collectifs que les modes d'accueil individuels, par les assistantes maternelles à leur domicile et par les assistantes parentales au domicile des familles, il a été choisi de regrouper les divers services d'accueil du jeune enfant sur le même site, qui accueillait auparavant des crèches :

La réouverture du bâtiment est prévue le 1<sup>er</sup> mars 2021 et proposera aux familles :

- L'accueil en crèche collective avec le réaménagement des établissements « Boucles d'or » et « Les Trois Plumes », fusionnant administrativement en un seul établissement de 42 berceaux nommé « Pinocchio ». L'agrément de cette nouvelle entité sera porté à 64 berceaux à compter de la rentrée d'août 2021.
- La valorisation et le soutien des modes d'accueil individuels par le service Relais Assistantes Maternelles / Assistantes Parentales (RAMAP) « Arc-en-ciel » situé auparavant au 23, rue Merlin de Thionville ainsi transféré sur ce site, au rez-de-chaussée. Il permettra d'accueillir des familles, des professionnelles de l'accueil individuel et des enfants dans un lieu adapté aux personnes à mobilité réduite. Les Assistantes maternelles et parentales bénéficieront par ailleurs d'espaces plus spacieux pour les accueils-jeux.
- La dernière partie des locaux pourra être proposée pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) permettant l'accueil de 16 enfants, venant ainsi compléter une offre de service Petite Enfance diversifiée sur ce quartier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la transformation du bâtiment Darracq, situé 5 rue Alexandre Darracq, en site multi-accueil petite enfance, regroupant un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), un Relais Assistantes Maternelles Assistantes Parentales (RAMAP) et une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM),
- Nommer le nouvel établissement issu de la fusion entre « Boucles d'or » et « Les Trois Plumes » : « Pinocchio » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- Approuver l'intégration du jardin d'enfants « l'oiseau bleu » à la crèche Pinocchio, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Madame Reber.*

*Avez-vous des observations à formuler ?... »*

**Mme COUSSEAU** : « *Merci.*



*Compte tenu du nombre de berceaux restreints, et je sais très bien ce que vous êtes en train de faire, pouvons-nous -je reviens sur Bébé Dom et l'AMGE (allocation municipale de garde d'enfants) envisager un accompagnement financier aux familles qui souhaiteraient confier leurs enfants à des assistantes maternelles ?*

*Je sais que certaines communes du 92 le font, notamment Boulogne, Asnières-sur-Seine et Courbevoie. À Suresnes, cela a été le cas il y a quelques années. Je pense qu'il serait bien de remettre à l'ordre du jour cet accompagnement, évidemment basé sur le revenu des familles.*

*Par ailleurs, que va devenir la maison Henri Sellier, située au 23, rue Merlin de Thionville ? Cet endroit, ancré dans l'histoire de notre ville, a été à un moment un musée, elle a accueilli nos enfants. Que lui réserve l'avenir ?*

*Enfin, nous aimerions sincèrement voir revivre l'école de puériculture. Je suis certaine qu'elle permettrait de répondre en partie à la problématique de notre manque de personnel dont la ville souffre et les familles tout autant. Merci beaucoup. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Madame Cousseau.*

*Sur l'accompagnement financier, je ne veux pas laisser croire que la ville ne subventionne pas du tout les crèches, au contraire. »*

**Mme COUSSEAU :** « *Je parle des assistantes maternelles. »*

**M. le MAIRE :** « *Ce n'est effectivement pas envisagé à ce stade.*

*Nous subventionnons assez largement l'accueil collectif, qui reste l'axe central de la politique. Nous accompagnons également les assistantes maternelles, car elles font un vrai travail, effectivement. Il n'est pas prévu d'alourdir cette ligne budgétaire déjà assez lourde, puisque nous effectuons de gros investissements. Nous avons l'intention, sur les espaces libérés, rue des carrières, puisque nous avons accueilli temporairement les deux crèches, nous avons été amenés à aménager tout un étage en crèche qui fonctionnait, d'ouvrir des berceaux supplémentaires pour apporter des solutions supplémentaires aux Suresnois. C'est en réflexion.*

*Je me permets de dire, travail fait de longue date par la ville, que notre taux de service des demandes est, certes, toujours insatisfaisant pour les demandes en attente -nous essayons d'y répondre au fil des ans. Je signe toutes les semaines des acceptations en crèche parce qu'il y a des désistements, parce que des places se libèrent. Nous continuerons à le faire. Nous allons essayer d'augmenter les capacités d'accueil avec la transformation du bâtiment Darracq.*

*S'agissant de l'avenir de la maison Henri Sellier, elle ne restera pas libre très longtemps. Mme Reber peut peut-être apporter des précisions. »*

**Mme REBER :** « *M. Respaut, à côté de moi, me dit que cela n'a jamais été un musée. Je ne connais pas suffisamment l'histoire de la maison pour vous dire ce qu'elle était auparavant.*

*Cependant, une partie importante de cette maison est occupée aujourd'hui par les bureaux de Suresnes Animation. Ceux-là ne bougent pas. Quant à la partie attribuée au RAMAP, elle sera mise à la disposition du Relais de Sarah pour l'alphabétisation. »*

**M. le MAIRE :** « *Nous apportons ainsi une solution au Relais de Sarah, tout à fait adaptée et attendue.*

*S'agissant de l'école, elle est restée ici 5 ou 6 ans de mémoire. Ce n'était pas une école municipale. Elle a décidé de quitter la ville. Nous avons constaté qu'elle formait beaucoup d'assistantes maternelles qui partaient dans d'autres communes, d'ailleurs. Je suis ouvert à toute proposition faite pour accueillir à nouveau une école. C'était une très bonne intuition que celle de M. Dupuy et de l'équipe. Si nous pouvons accueillir de nouveau une école, ce sera bien volontiers. Nous avons déjà la chance d'avoir une école de sages-femmes à Suresnes. Je souhaite pouvoir accueillir d'autres écoles. Je l'ai dit à un certain nombre de détenteurs de biens immobiliers qui m'ont demandé ce que nous comptons faire de leurs immeubles de bureaux. J'ai répondu : a priori, pas forcément du logement. Je pense en effet que, dans un certain nombre de quartiers, nous en avons déjà beaucoup. Il faut garder de l'activité économique pour faire vivre ces quartiers. En revanche, pourquoi pas des écoles. »*

**Mme GUILLOU** : « *Monsieur le Maire, vous avez été complet sur le sujet.*

*Cette école a effectivement bien fonctionné pendant 3 ou 4 ans, puis, elle s'est fatiguée. Je pense qu'il peut être effectivement intéressant de regarder à nouveau s'il y a un besoin, s'il y a des porteurs de projets. »*

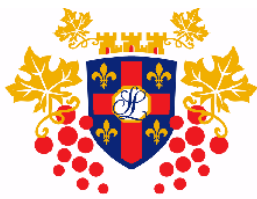
**M. le MAIRE** : « *Comme vous l'avez compris, Madame Cousseau, nous sommes très favorables à ce type de projet.*

*En l'absence d'autres observations, je propose de passer au vote. »*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## ***ENVIRONNEMENT***

<b>N°7</b>	<b>Convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) mobilité métropolitaine</b>
------------	--

Rapporteur : Amirouche LAIDI

La Métropole du Grand Paris (MGP) a adopté à l'unanimité lors du Conseil métropolitain du 12 novembre 2018 le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM). L'agence Santé Publique France estime en effet que 5 000 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la Métropole.

Le PCAEM se base sur un rapport d'Airparif de mars 2018, indiquant que les seuils réglementaires et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés en Île-de-France. Face à cette situation, le 17 mai 2018, la Commission européenne a décidé de renvoyer la France devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect répété des valeurs limites en concentration de dioxyde d'azote. Le Conseil d'État a enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air.

En adoptant le PCAEM, le Conseil métropolitain a validé le projet de mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine à l'échelle de l'intra-A86 (79 communes concernées). La ZFE métropolitaine a été évaluée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère Île-de-France comme ayant un impact significatif, avec des effets rapides sur l'amélioration de la qualité de l'air. Cette mesure ne vise pas à faire de la Métropole une zone sans voiture mais à accélérer de façon progressive le renouvellement du parc de véhicules, avec un objectif « zéro émission » dès 2030. Elle participe au changement de comportement vers des mobilités actives (marche, vélo) et communes (transports en commun, covoiturage) et ses bénéfices s'étendent bien au-delà, en termes d'amélioration de la qualité de vie, d'attractivité du territoire et de réduction des nuisances sonores. Elle vise également à anticiper de façon volontaire les futures obligations de la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) et à éviter de lourds impacts financiers pour les collectivités, en cas de condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union européenne.

Le principe de la ZFE s'appuie sur un calendrier progressif d'interdictions de circulation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, des véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86. Les étapes de ce calendrier sont adossées aux différents niveaux de vignettes Crit'Air. Le calendrier annoncé par la MGP est le suivant :

<b>Juillet 2019</b>	<b>Juin 2021</b>	<b>Juillet 2022</b>	<b>Janvier 2024</b>	<b>2030</b>
Véhicules non classés et Crit'Air 5	+ Crit'Air 4	+ Crit'Air 3	+ Crit'Air 2	Objectif 100 % de véhicules propres

Toutefois, la ville de Suresnes a décidé en 2019 de laisser aux propriétaires de véhicule Crit'air 5 et non classés le temps de renouveler leur véhicule en axant sur la communication et le report d'un arrêté à l'étape de 2021 (date limite maximale).

La mise en place de la ZFE est de la compétence de chacun des 79 maires concernés (pouvoir de police du maire).

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 2213-4-1 du Code général des collectivités territoriales, une consultation doit être initiée préalablement à la mise en œuvre de la ZFE, aux fins de recueillir les avis des acteurs institutionnels, dans un premier temps, et du public, dans un second temps. A ce titre, la MGP propose d'accompagner les communes dans leurs démarches de consultation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ approuver les termes de la convention relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine (cf. pièce jointe),
- ❑ autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte afférent.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : *« Merci, Monsieur Laïdi. C'est très clair. »*

**M. LAIDI** : *« Nous allons peut-être organiser un accompagnement pour les personnes qui le souhaitent et essayer de tracer ces primes. »*

**M. le MAIRE** : *« Beaucoup de primes permettent de réduire la valeur résiduelle des achats. Je ne sais pas combien de temps cela durera, en attendant, c'est possible. Un nombre important de véhicules poids lourds sont classés 4,5 ou 5, ils sont presque majoritaires. Ce sont des sources d'émissions de microparticules dont on connaît la nocivité. C'est une bonne mesure, même si elle est contraignante pour un certain nombre d'automobilistes ou de détenteurs de ces camions. Tout le monde s'est mobilisé pour accompagner cette transition avec des primes.*

*Avez-vous des observations à formuler ? »*

**M. GENTIL** : *« Je ne peux que me féliciter de la mise en place de cette ZFE, sachant que l'on est allé au bout du bout : on est obligé de le faire de manière légale. Je mesure difficilement l'intérêt de faire une consultation, dans la mesure où l'on "connaît" déjà le résultat : il faut que ce soit mis en place. Voilà pour le premier point. Deuxième point : vous avez commencé à nous appâter, et je suis très intéressé par la suite du feuilleton, sur le magnifique plan vélo que l'on nous promet sur Suresnes. Je mets également cela en lien avec la ZFE. Je tiens tout de même à noter que ce que j'ai lu dans Suresnes Mag m'a un peu choqué. Je cite : "la crise sanitaire que nous traversons depuis près d'un an a mis en lumière les rapports qui existent entre nos modes de vie et notre environnement". J'ose croire que, même avant cette crise sanitaire, les problèmes de mode de vie et d'environnement étaient déjà pris en compte. S'ils le sont sous cette nouvelle mandature, j'en suis fort heureux. Je vous remercie. »*

**M. le MAIRE** : *« Merci, Monsieur Gentil. Ce n'est pas que nous n'en avons pas conscience, mais il y a une prise de conscience collective et citoyenne sur le fait que nous avons à changer un certain nombre d'habitudes. Elles ne sont pas simples à changer d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous voulons, de manière très pragmatique, accompagner les Suresnois dans cette transition. Le plan vélo en sera un bon exemple. Je vous engage à contribuer au questionnaire mis en ligne. C'est un vrai enjeu pour notre ville et nous savons qu'il y aura des arbitrages. C'est une stratégie, nous la ferons avancer au plus vite. Il y aura des changements d'habitude, des arbitrages seront à prendre. Il est important de solliciter l'ensemble de la population suresnoise pour savoir ce qu'elle veut et de débattre avec elle de ce que cela signifie en termes de conséquences. Faire passer une piste cyclable, ce n'est pas neutre dans un certain nombre de rues. Des aménagements sont nécessaires. Il faut que nous puissions partager cette transition et accompagner les Suresnois dans cette pratique et dans leur changement d'habitudes d'autres pratiques plus carbonées. »*

**M. LAIDI** : *« Une explication du verbatim cité, Monsieur Gentil, cela voulait simplement dire que si des personnes avaient encore des doutes sur l'évidence qu'il y avait un lien entre environnement et santé, aujourd'hui, elles n'en ont plus. »*

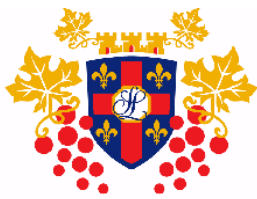
**M. le MAIRE** : *« Nous partageons tous le même constat ici dans cette salle, me semble-t-il.*

*En l'absence d'autres observations, je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**S U R E S N E S**

## ***URBANISME***

## **N°8 Acquisition de terrains avenue Georges Pompidou auprès de BATIGERE**

Rapporteur : Fabrice BULTEAU

Le réseau de logement social BATIGERE est propriétaire de deux parcelles cadastrées section P numéros 41 et 44 d'une superficie totale de 1298 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles constituent une grande partie du trottoir et de la voie cyclable de l'avenue Georges Pompidou. Elles ont donc vocation à être rétrocédées à la Ville qui en assure la gestion et les entretient.

Les deux parties se sont entendues pour une acquisition desdites parcelles au prix d'un euro symbolique et sur la prise en charge par la Ville des frais d'actes et des frais de bornage.

Ce prix est justifié par l'absence de valorisation possible de ces espaces qui constituent de la voirie affectée à la circulation des Suresnois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition des parcelles cadastrées P41 et P44 auprès de BATIGERE, au prix d'un euro symbolique, la Ville prenant en charge les frais d'actes et les frais de bornage,
- Autoriser le Maire à signer l'acte de cession à venir, ainsi que tout document

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## ***RESSOURCES HUMAINES***



<b>N°9</b>	<b>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association « Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Suresnes ».</b>
------------	--

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

Conformément à ses statuts, l'association « Comité des Œuvres Sociales de Suresnes » (COS) a pour but de développer la solidarité et la convivialité entre les agents municipaux adhérents, de leur fournir, ainsi qu'à leur famille, une aide morale et matérielle, de créer et de développer toute activité dans les domaines tels que culture, loisirs, sports, voyages...

Compte tenu de l'intérêt général que représente pour la ville de Suresnes le développement de la solidarité entre les agents municipaux, elle souhaite renouveler la convention de partenariat avec le COS, arrivée à échéance, pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, définissant les engagements réciproques dont notamment le concours financier de la Ville (subvention, mise à disposition d'un local et de matériels), l'utilisation des fonds par l'association et son contrôle par la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette convention de partenariat à passer avec l'association « Comité des Œuvres Sociales de la Ville » (cf. pièce jointe),
- autoriser le Maire à la signer.

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°10</b>	<b>Actualisation du tableau des effectifs</b>
-------------	---

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il revient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs théoriques des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il convient de procéder à des modifications du tableau des effectifs :

- en termes de grades pour les recrutements, avancements de grades et promotions internes intervenus ou à intervenir depuis la délibération du 9 décembre 2020 sur des emplois vacants.  
Ces emplois ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, si la recherche de candidatures statutaires s'avère infructueuse, les emplois pourront être

pourvus par des contractuels en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour les besoins du service ou la nature des fonctions ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modifications du tableau des effectifs en termes de grades,
- Modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

### **EMPLOIS A TEMPS COMPLET**

Grade / emploi	Catégorie	créations	suppressions	Total Postes
<b>Filière administrative</b>				
Attachés Territoriaux	A	1	0	101
Rédacteurs Territoriaux	B	2	0	45
Adjoint administratifs terr.	C	0	-2	161
<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>3</b>	<b>-2</b>	
<b>Filière médico-sociale</b>				
Techniciens paramédicaux terr	B	2	0	5
Auxiliaires de puériculture	C	0	-2	83
<b>TOTAL Filière médico-sociale</b>		<b>2</b>	<b>-2</b>	
<b>Filière technique</b>				
Ingénieurs territoriaux	A	0	-1	18
Techniciens territoriaux	B	1	0	26
Agents de Maîtrise	C	0	-1	58
<b>TOTAL Filière technique</b>		<b>1</b>	<b>-2</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6</b>	<b>-6</b>	

### **EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET**

Grade / emploi	Catégorie	créations	suppressions
<b>Filière sportive</b>			
Educateurs Territoriaux des APS	B	+1 poste à 80%	-1 poste à 78%

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Madame de Lavalette.*

*Avez-vous des observations à formuler sur ce tableau ? »*

**Mme COUSSEAU** : « *Une question concernant les deux postes d'auxiliaire de puériculture en moins. Dans quelles conditions ont eu lieu ces départs ou ces suppressions, je ne sais pas comment les qualifier ? »*

**Mme de LAVALETTE** : « *Sous le contrôle de la DGA-RH, ce ne sont pas des suppressions de postes, mais des transformations, des modifications de grades, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. »*

**M. le MAIRE** : « *Les - 2 se retrouvent en + 2 en B. »*

**M. IACOVELLI** : « Pour compléter la question, cela voudrait dire que les deux auxiliaires passent techniciens paramédicaux ? »

**M. le MAIRE** : « Oui. C'est vrai que la terminologie ne laisse pas penser qu'elles restent dans le secteur.

*Nous ne maîtrisons pas cette terminologie.*

*Je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°11</b>	<b>Actualisation de l'indemnité horaire pour travail de nuit pour les agents de la police municipale</b>
-------------	--

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

Par délibérations du 29 novembre 2010 et du 5 novembre 2015, le conseil municipal avait fixé à 0,80 euros le taux horaire de l'indemnité de travail de nuit pour les opérateurs de vidéo surveillance et les policiers municipaux de la brigade de nuit compte tenu du caractère intensif du travail et des contraintes horaires importantes.

Le taux horaire de l'indemnité de travail de nuit est fixé à 0,17 euros et peut être majoré de 0, 80 euros par heure en cas de travail intensif soit 0,97 euros par heure (taux maximum).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit à 0,97 €.

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°12</b>	<b>Formation réglementée des policiers municipaux : passation d'une convention de mutualisation des moniteurs avec la ville de Puteaux</b>
-------------	--

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Dans le cadre du plan de formation des agents de la ville de Suresnes, les policiers municipaux bénéficient notamment d'une formation d'entraînement au maniement des armes, y compris bâtons, dont l'opérateur unique est le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT).

Le CNFPT autorise les collectivités disposant de moniteurs certifiés en maniement des armes, y compris bâtons (ou mutualisant cette ressource avec une autre collectivité) et ayant conventionné avec un stand de tir, d'organiser des séances de formation à l'attention de leurs policiers municipaux.

Il facture alors aux collectivités un montant de 10 € par séance d'entraînement tir/bâton et par stagiaire au lieu de 180 € par séance d'entraînement tir (soit une économie de 170 € par séance et par stagiaire), et au lieu de 280 € pour 30 heures de formation bâton par stagiaire (soit une économie de 270 € par stagiaire).

Les villes de Suresnes et de Puteaux disposant chacune de moniteurs certifiés se sont donc rapprochées afin d'envisager une mutualisation de leur ressource permettant de réaliser les économies susmentionnées par stagiaire.

Une convention y afférente a été élaborée aux conditions essentielles suivantes :

- Une durée d'un an, reconductible trois fois par tacite reconduction,
- La mise à disposition par la Ville de Puteaux d'un moniteur de Police Municipale en maniement des armes et de deux moniteurs bâtons et techniques professionnelles,
- La mise à disposition par la Ville de Suresnes d'un moniteur de Police Municipale en maniement des armes,
- L'utilisation des stands de tir de la commune de La Garenne-Colombes et de la commune de Montmorency avec lesquels la ville de Puteaux a passé convention, par les agents suresnois en formation, moyennant une participation de la ville de Suresnes au montant total des dépenses payées par la ville de Puteaux pour la location de ces stands de tir au prorata du nombre d'agents suresnois bénéficiaires,
- La convention peut être résiliée pour manquement aux obligations par l'une des parties dans un délai d'un mois par lettre recommandée ou sans délai en cas d'absence non d'un moniteur certifié mutualisé non remplacé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mutualisation des moniteurs avec la Ville de Puteaux (cf. pièce jointe),
- autoriser le Maire à la signer.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE :** « *Merci pour ces précisions, Monsieur Lamarque.*

*J'en profite pour indiquer que nous avons, lors du dernier conseil métropolitain, évoqué avec deux de mes collègues, M. Fromantin et Mme Bécart, les pistes de mutualisation que nous pourrions développer entre les différentes communes sur des champs tout à fait concrets, permettant de mutualiser, sans entrer dans des usines à gaz invraisemblables, des actions ou des programmes.*

*Ce type d'actions me paraît très intelligent, car cela permet de mutualiser des formations et d'en réduire le coût.*

*Je ne peux que me féliciter de cette convention avec nos voisins de Puteaux. »*

**M. GENTIL :** « *Oui à une formation mutualisée, tout à fait d'accord. Nous souhaiterions que ce soit étendu pas seulement à l'utilisation des armes, mais également à une formation plus relationnelle. Vous parliez tout à l'heure du caractère humain que l'on attend plus que jamais d'une police municipale, d'une police de proximité. A priori, un catalogue de formations est proposé par le CNFPT, des softskills, sur les capacités à intervenir dans des situations de violence, dans des cas de maltraitance ou des cas d'accueil, tout simplement, d'accueillir le public, des personnes agressives, des personnes vulnérables, victimes tout simplement, d'accueillir également des personnes de classes d'âge différentes.*

*Toutes ces formations, nous souhaitons pouvoir les voir également s'inscrire dans ces propositions.*

*Je reviens vraiment sur un point, il est plus que jamais important de rétablir une certaine confiance entre les citoyens et la police municipale.*

*Je vous remercie. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Monsieur Gentil.*

*Ce n'est pas parce que nous présentons une convention sur la formation au maniement des armes, qui est vraiment indispensable : nos policiers sont armés de différents types d'armes, de tout un tas d'équipements, il faut les former, qu'il n'existe pas d'autres formations. Cela n'épuise pas le sujet.*

*Si vous le souhaitez, M. Lamarque pourra vous présenter en dehors de ce conseil, les formations que reçoivent tous nos policiers. Il s'agit de formations très longues. Lorsque nous recrutons un policier ou une policière dont c'est le début de carrière, on ne le ou la voit pas pendant six mois du fait des nombreuses formations qu'il ou elle suit : des formations sur le maniement des armes, sur la relation, l'approche des sujets, etc., tout ce que vous décrivez. Ces formations demandent du temps. Je vous rassure mais si vous voulez plus de précisions, M. Lamarque vous les donnera, peut-être pas ce soir. »*

**M. LAMARQUE :** « *C'était uniquement pour dire que nous ne pouvons pas tout mutualiser. Là, c'est spécial. »*

**M. le MAIRE :** « *Nous creuserons toutes les bonnes utilisations en la matière comme en d'autres.*

*En l'absence d'autres observations, je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°13      Actualisation de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction.</b>
---

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

La loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale précise qu'il appartient aux organes délibérants de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. Les décisions individuelles d'attribution sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale qui n'est pas tenue d'attribuer un logement de fonction à tout agent occupant l'un des emplois figurant sur cette liste (arrêt du Conseil d'Etat 16 juillet 2014 Commune de Plan de Cuques).

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, codifié au Code général de la propriété des personnes publiques, a modifié le régime d'attribution des logements de fonction dans les administrations. Désormais, on distingue les « concessions de logement par nécessité absolue de service » et les « conventions d'occupation précaire avec astreinte ».

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Conseil Municipal a fixé la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement pour nécessité absolue de service et d'une convention d'occupation précaire avec astreinte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Cette liste a été actualisée par délibération du 12 novembre 2020.

Cependant, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour toute nouvelle attribution de logement afin de réactualiser la liste des emplois qui peuvent ouvrir droit à l'attribution

d'une concession de logement par nécessité absolue de service et de ceux comportant un service d'astreinte qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation en respectant les nouvelles conditions.

Considérant que l'article R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que *"Lorsqu'un agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qu'il ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service, une convention d'occupation précaire avec astreinte peut lui être accordée. Elle est accordée par priorité dans des immeubles appartenant à l'État. Une redevance est mise à la charge du bénéficiaire de cette convention. Elle est égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés. Des arrêtés conjoints du ministre chargé du domaine et des ministres intéressés fixent la liste des fonctions comportant un service d'astreinte qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire."*

Ainsi, en vertu du principe de parité avec l'Etat, la commune de Suresnes peut donc décider d'accorder à l'adjoint du chef de la police municipale et directeur de cabinet une convention d'occupation précaire :

Emplois	Type de concession de logement	Obligation liée à l'octroi du logement
Adjoint au chef de la police municipale	Convention d'occupation précaire avec astreintes	Service d'astreinte pour des raisons de sécurité publique
Directeur de Cabinet du Maire	Convention d'occupation précaire avec astreintes	Service d'astreinte pour des missions relevant de la sécurité civile

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter ces modifications à la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Madame de Lavalette.*

*Avez-vous des observations à formuler sur cette délibération ?... »*

**M. CORVIS** : « *Une question : quelles sont les missions rattachées au Cabinet du Maire relevant de la sécurité civile ? »*

**M. le MAIRE** : « *Cela fait partie des fonctionnaires qui, comme vous le savez, sont mobilisables à tout instant. C'est par le Directeur de Cabinet que les informations liées à la sécurité dans la ville remontent. Il a donc des contraintes particulières d'astreinte quasi-permanentes qui justifient qu'ils soient logés à proximité de la ville. Comme c'est une contrainte qui lui est imposée, on lui permet de trouver un logement dans le parc de la ville, avec un abattement sur le loyer de l'ordre de 50 %. Il paie bien évidemment toutes les autres charges : fluides, taxes, et autres charges liées à son occupation. C'est une pratique courante qui est décalquée historiquement de la pratique de l'État.*

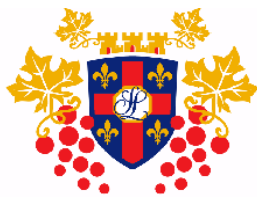
*En l'absence d'autres observations, je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

**(6 ABSTENTIONS : X IACOVELLI, N. D'ASTA, S. EL-BAKKALI, K. VERIN-SATABIN, O. COUSSEAU, P. GENTIL).**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**SURESNES**

## ***FINANCES***

<b>N°14</b>	<b>Demande de subventions pour les opérations en faveur de la biodiversité dans le cadre du plan de relance en 2021</b>
-------------	---

Rapporteur : Jean PREVOST

La Ville de Suresnes souhaite poursuivre en 2021 ses actions en faveur de la biodiversité par la réalisation des opérations suivantes :

- aménagement de parcelles confiées à l'association des Jardiniers de Suresnes pour cultiver localement des produits bio et installation de chalets avec récupérateur d'eau ;
- aménagement de parcelles potagères et désimperméabilisation du sol au sein du square Marcel Legras ;
- plantation, en lien avec l'association Espaces, d'arbres fruitiers sur les talus SNCF à proximité de la station de tramway du Belvédère, en complément des jardins familiaux existants ;
- réappropriation et utilisation de l'eau des trois sources identifiées à Suresnes afin d'arroser les espaces verts de la commune ;
- plantation au sein du parc des Landes d'une prairie de plantes vivaces et mellifères de 500 m<sup>2</sup>, d'arbres fruitiers endémiques et création d'une tour d'observation permettant de contempler la biodiversité du territoire ;
- réaménagement du square du Général Ferrié par la désimperméabilisation du sol, la restauration de l'écosystème et la création d'un sentier d'observatoire de la biodiversité ;

Le coût total des investissements est évalué à 518 000 € (HT).

L'Etat déploie une partie du volet biodiversité du plan de relance pour favoriser les projets de restauration et de valorisation de la biodiversité terrestre en Ile-de-France.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible pour les opérations portées par la Ville en faveur de la biodiversité en 2021;
- autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « *Merci, Monsieur Prevost.*

*C'est un premier volet sur la biodiversité qui va mobiliser les moyens mis à disposition par l'État.*

*Nous allons continuer à armer des demandes, pas simplement par principe de récupérer de l'argent de l'État, mais pour financer notre politique de transition écologique avec, comme nous nous y étions engagés, des plantations en grand nombre. Cela fait partie d'un certain nombre de ces opérations, plus des sujets autour de l'eau et des parcelles potagères qui connaissent un grand succès.*

*Avez-vous des observations à formuler sur ces demandes ?...*

*(Aucune.)*



Je vous propose de passer au vote.

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

Je vous remercie. »

<b>N°15</b>	<b>Demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et la DSIL Relance.</b>
-------------	---

Rapporteur : Jean PREVOST

La Ville entend poursuivre en 2021 la démarche engagée en matière de transition écologique afin de faire de Suresnes une ville toujours plus durable, éco-responsable et efficiente. Cette volonté se traduit notamment par :

- une maîtrise de la consommation d'énergie reposant sur un programme de rénovation thermique des bâtiments publics dans le cadre du contrat de performance énergétique,
- le choix d'un éclairage public éco-responsable ;
- le renouvellement progressif du parc automobile de la Ville au profit de véhicules propres ;
- une offre renforcée en matière de mobilités douces par le déploiement notamment de pistes cyclables et d'équipements dédiés.

Dans le contexte sanitaire actuel, la Ville entend également soutenir les initiatives menées en termes de résilience sanitaire et renforcer l'offre de soins sur la commune en accompagnant la création d'un groupement de médecins dans les locaux situés 13 boulevard Aristide Briand.

Sont ainsi concernées les opérations suivantes :

<b>Opérations</b>	<b>Montant (HT)</b>
Audit énergétique de l'ensemble des bâtiments publics de plus de 1 000 m <sup>2</sup>	103 906 €
Isolation de l'école Wilson	138 529 €
Isolation extérieure de l'école Ferry	88 651 €
Remplacement de la chaufferie et rénovation de la façade du gymnase Aubry	112 048 €
Isolation extérieure des logements de fonction de l'école Pontillon	288 984 €
Isolation extérieure et étanchéité des terrasses du gymnase du Belvédère	137 524 €
Finalisation de l'isolation du centre administratif	108 333 €
Isolation du centre des Landes	157 389 €
Rénovation de l'éclairage des tennis couverts du stade Jean Moulin	22 984 €
Remplacement de la pompe à chaleur de la salle Marcel Legras	29 789 €
Isolation du groupe scolaire Vaillant Jaurès	13 008 €
<b>Rénovation de l'éclairage public</b>	<b>956 900 €</b>
<b>Acquisition de 10 véhicules propres</b>	<b>332 405 €</b>
<b>Développement des circulations cyclables</b>	<b>583 335 €</b>
<b>Installation d'un groupement de médecins</b>	<b>223 120 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 296 905 €</b>
--------------	--------------------

L'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et de la DSIL relance, subventionne ces opérations jusqu'à 80% des dépenses.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ solliciter auprès de l'Etat des subventions au taux le plus élevé possible pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public, l'acquisition de véhicules propres, le développement des circulations cyclables et l'installation d'un groupement de médecins ;
- ❑ autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : *« Merci, Monsieur Prevost.*

*Ce n'est que le début. Nous allons solliciter la DSIL qui a été renflouée ces dernières années, notamment au titre du plan de relance. C'est une dotation mise à la disposition du Préfet, lequel attribue ces subventions. Nous allons faire passer le message pour en avoir le maximum, évidemment.*

*Avez-vous des observations ? »*

**M. IACOVELLI** : *« Nous soutenons bien sûr cette demande de subvention. Une demande de complément d'information : l'isolation du groupe Vaillant-Jaurès nous paraît très peu chère par rapport au reste des équipements scolaires. Le montant de la rénovation nous paraît faible. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? »*

**M. le MAIRE** : *« Mme Richard, qui suit cela heure par heure me souffle qu'il s'agit d'un complément de travaux. Nous finalisons une opération. Cela doit être déjà très largement isolé. Il manque un bout. »*

**Mme RICHARD** : *« Toutes les huisseries de l'école ont été changées il y a deux ans. Cela a permis une bien meilleure isolation. Il reste certains pôles à isoler. »*

**M. le MAIRE** : *« Nous vous indiquerons les endroits où l'on isole, si vous le souhaitez.*

*En l'absence d'autres observations, je vous propose de passer au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie.*

*Nous en avons terminé avec les délibérations. »*



# DECISIONS

**Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée**

N° de marché	Prestations	Titulaire(s)	Montant(s) / Durée
<b>AOO</b>			
20MG000 004	AOO relatif à la location et la maintenance de matériels d'impression avec services associés à destination des services de la Ville de Suresnes Lot 1 : Location et maintenance de matériels d'impression multifonction et d'imprimantes laser monochrome et couleur avec accessoires, logiciels et prestations associées à destination des services administratifs et des écoles de la Ville	CANON France	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 005	AOO relatif à la location et la maintenance de matériels d'impression avec services associés à destination des services de la Ville Lot 2 : Location et maintenance de matériels de production, de presses numériques avec accessoires, logiciels et prestations associés à destination du service reprographie de la Ville de Suresnes	RICOH France	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 046	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 1 : Terrassement, gros œuvre, maçonnerie, plâtrerie, béton armé, carrelage, faïence, canalisations.	3 J CONSTRUCTION	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 047	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 2 : Terrassement, gros œuvre, maçonnerie, plâtrerie, béton armé, carrelage, faïence, canalisations.	EGDC	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum

20MG000 048	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 3 : Menuiserie, charpente bois, quincaillerie	RENOUX BOURCIER SAS	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 049	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 4 : Menuiserie, charpente bois, quincaillerie	SEDIB	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 050	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 5 : Menuiserie, charpente bois, quincaillerie	MCFE	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 051	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 6 : Plomberie, chauffage, ventilation, climatisation	LA LOUISIANE	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 052	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 7 : Couverture	LA LOUISIANE	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 053	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 8 : Etanchéité	BALAS SAS	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 054	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 9 : Electricité, courants forts et courants faibles	SAS LEBRUN ET FILS	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum

20MG000 055	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 10 : Electricité, courants forts et courants faibles	SPIE BATIGNOLLES ENERGIE	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 056	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 11 : Métallerie	ALPHAMETAL	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 057	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 12 : Métallerie	BALAS SAS	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 058	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 13 : Faux plafonds, cloisons démontables	LE BIEZ ACOUSTIQUE THERMIQUE (SARL SLAT)	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 059	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 14 : Vitrierie, miroiterie, menuiserie aluminium	RENOUX BOURCIER SAS	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 060	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 15 : Peinture, revêtements de sols souples	OMNI DECORS SAS	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 061	Travaux d'entretien et de conservation du patrimoine, de grosses réparations, de restructuration et de rénovation des bâtiments gérés par la ville et de leurs abords Lot 16 : Peinture, revêtements de sols souples	SGD GALLO	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Sans montant maximum

<b>MAPA / CONTRAT / LETTRE DE CONSULTATION</b>			
19MG000 122	Contrat de maintenance pour le logiciel ELISE Neoloedge	NEOLEGGE	Durée : 1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 7 992 € HT sur chaque période
20MG000 127	Contrat de Maintenance du système d'extinction des feux de friteuses de la Cuisine Centrale	GS ENVIRONNEMEN T	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Montant maximum: 10 000€ HT sur la durée du marché
20MG000 015	Fourniture, livraison et gestion de périodiques pour la Ville de Suresnes	CID	Durée : 1 an reconductible 2 fois Montant minimum : 15 000 € HT Montant maximum : 70 000 € HT sur chaque période
20MG000 118	Contrat de licence d'utilisation et de maintenance de l'application Intranet Indeline - CEGAPE SAS	CEGAPE SAS	Durée : 1 an reconductible 4 fois Montant minimum : 2 600 € HT Montant maximum : 12 600 € HT sur chaque période
20MG000 076	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les installations d'arrosage automatique de la Ville de Suresnes	DEL POZO SA	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Montant maximum: 50 000€ HT sur la durée du marché
20MG000 108	Mission d'accompagnement au changement et appui de la mise en œuvre de la réorganisation des services de la ville de Suresnes	CAP NOVA	Durée : 3 mois fermes Montant forfaitaire : 25 000 € HT sur la durée du marché
20MG000 132	Contrat de maintenance Concerto 2021	PROTEE	Durée : 1 an ferme Montant minimum : 2 676,91 € HT Montant maximum : 5 951,91 € HT sur la durée du marché
20MG000 124	Fourniture d'un sanitaire pour le cimetière des Bulvis	SARL TOLITECH	Durée : 1 an ferme Sans montant minimum Montant maximum: 35 950€ HT sur la durée du marché
20MG000 133	Contrat d'Assistance téléphonique de télémaintenance et de mises à jour relatif au progiciel Actimuseo	A A PARTNERS	Durée : 1 an reconductible 4 fois Montant minimum : 2 839 € HT Montant maximum : 9

			000 € HT sur chaque période
20MG000 079	Entretien des adoucisseurs d'eau dans les bâtiments communaux de la Ville de Suresnes	AQUA TECHNOLOGIE	Durée : 4 ans fermes Montant minimum : 40 000 € HT Montant maximum : 200 000 € HT sur la durée du marché
20MG000 126	Contrat de maintenance ARPEGE NOTES SONATE C208506	ARPEGES AUTOMATISME	Durée : 1 an reconductible 4 fois Montant forfaitaire : 3 027,70 € HT sur chaque période
20MG000 093	Entretien, maintenance et travaux divers portant sur les onduleurs des bâtiments communaux de la Ville de Suresnes	PHISEO	Durée : 4 ans fermes Montant minimum : 10 000 € HT Montant maximum : 60 000 € HT sur la durée du marché
20MG000 006	Contrat pour l'entretien préventif et curatif de deux massicots, d'une piqueuse, d'une raineuse, d'une plieuse, d'une assembleuse, d'une plastifieuse et d'une agrafeuse plieuse pour le Service Reprographie de la Ville de Suresnes	AJ PLUS	Durée : 1 an reconductible 2 fois Montant minimum : 3 000 € HT Montant maximum : 18 000 € HT sur chaque période
20MG000 109	Entretien et maintenance du système de relevage des eaux de type aéroprojecteur de la médiathèque de Suresnes	SOTERKENOS	Durée : 4 ans fermes Montant forfaitaire : 6 324 € HT sur la durée du marché
20MG000 121	Contrat d'exclusivité maintenance gestion des ressources humaines et gestion financière de la ville	BERGER LEVRAULT	Durée : 1 an reconductible 3 fois Montant minimum : 16 000 € HT Montant maximum : 55 000 € HT sur chaque période
20MG000 138	Contrat de maintenance du logiciel de gestion des demandes de logement	ESSONNE CONSULTANTS	Durée : 4 ans fermes Sans montant minimum Montant maximum: 5 050 € HT sur la durée du marché
20MG000 119	Prestation de traitement et de massification du courrier pour la Ville de Suresnes	L'ATELIER DU COURRIER	Durée : 2 ans reconductible 2 fois 1 an Sans montant minimum Sans montant maximum
20MG000 125	Maintenance du parc de licences SAP BUSINESS OBJECTS de la Ville de Suresnes	DECIVISION	Durée : 4 ans fermes Montant forfaitaire : 5 382,48 € HT sur la durée du marché



<b>AVENANTS</b>			
Avenant n°1 au Marché n°20MG0 00066	Objets: - du marché : Fourniture et livraison de colis de Noël pour les seniors de la ville de Suresnes - de l'avenant : Ouverture d'un EHPAD et inscriptions supplémentaires	FLEURONS LOMAGNE	Montant initial : 20 000 € HT Montant après avenant: 21 508,33 € HT
Avenant n°1 au Marché n°17MG0 00087	Objets : - du marché : Acquisition d'un portail citoyen - de l'avenant : transfert de titulaire. Nouveau titulaire : BERGER LEVRAULT	BERGER LEVRAULT	Pas d'incidence financière
Avenant n°2 au Marché n°17MG0 00087	Objets : - du marché : Acquisition d'un portail citoyen - de l'avenant : prolongation d'un an du marché	BERGER LEVRAULT	Pas d'incidence financière
Avenant n°1 au Marché n°17MG0 00125	Objets : - du marché : Maintenance du progiciel OXALIS - de l'avenant : Acquisition d'un module supplémentaire pour répondre aux évolutions techniques en matière d'archivage électronique.	OPERIS SERCL	Montant initial : 17 500 € HT Montant après avenant: 30 000 € HT
Avenant n°1 au Marché n°17MG0 00056	objets : - du marché : Fourniture et livraisons de boissons chaudes en capsules individuelles avec mise à disposition de machines à titre gracieux pour le restaurant du personnel communal - de l'avenant : prolongation d'un an	D8	Pas d'incidence financière
Avenant n°2 au Marché n°18MG0 00074	objets : - du marché : Travaux de construction d'un équipement sportif rue Fernand Forest à Suresnes - de l'avenant : augmentation du montant du marché suite frais généraux supplémentaires	PITEL	Montant initial : 6 455 553,91 € HT Montant après avenant: 6 481 803,24 € HT
Avenant n°2 au Marché n°17MG0 00072	objets : - du marché : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif rue Fernand Forest - de l'avenant : allongement de la mission du fait du décalage de la réception du chantier, avec	CAURIS	Pas d'incidence financière

	incidence sur la prime d'assurance + modification plans et CCTP.		
Avenant n°1 au Marché n°17MG0 00005	objets : - du marché : Nettoyage et entretien des bâtiments de la ville de Suresnes - lot 3 - Nettoyage et entretien des autres bâtiments - de l'avenant : Ajout de sites et modification des annexes CCTP	ARC EN CIEL IDF OUEST	Pas d'incidence financière

**N°20088 Demande de subvention auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**

La Ville souhaite entreprendre le réaménagement des trottoirs et de la chaussée des rues Jean-Jacques Rousseau et de la République. La surface des espaces verts va être augmentée de 450 m<sup>2</sup> afin de récupérer les eaux de la parcelle et de favoriser la désimperméabilisation du sol. Pour cela, la Ville a sollicité une subvention auprès de la Région Ile-de-France et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

**N°20089 Demande de subvention dans le domaine de la prévention en santé publique et de soutien aux habitants pour l'année 2021**

Le service Prévention en santé publique et soutien aux habitants agit notamment dans le domaine de la promotion de la santé publique et mentale, soutien aux habitants et accompagnement à la parentalité.

Dans ce cadre, la Ville sollicitera pour l'exercice 2021 des subventions auprès des partenaires suivants : l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocation Familiale, la Mission Interministérielle de Lutte Contre les Addictions, le Département des Hauts-de-Seine, la Fondation de France, la Région Ile-de-France et tout organisme financeur public ou privé.

**N°20090 Renouvellement de la convention avec le Département des Hauts de Seine pour la mise à disposition d'un local**

La Ville de Suresnes a souhaité renouveler la mise à disposition au Département des locaux situés au 5bis rue Alexandre Darracq, où le Centre Départemental de Protection Maternelle et Infantile est installé.

**N°20091 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société SNC Fontaine Asnières**

La Ville a établi une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société SNC Fontaine Asnières, afin de lui permettre de procéder à la restructuration d'un immeuble de bureaux au 24, rue Gambetta.

**N°20092 Convention de mise à disposition du parc de stationnement du stade Maurice Hubert au profit du théâtre Jean Vilar**

La Ville a signé une convention avec la SEM Jean Vilar, afin de permettre l'accès et le stationnement du parking situé rue Victorien Sardou à Rueil-Malmaison au public du Théâtre Jean Vilar les jours de représentation de son public, cela à titre précaire et gracieux.

**N°20093 Convention de subvention de l'Agence Régionale de Santé – dépistage PCR**

Dans la continuité du projet de santé de la Ville consistant à mettre en place des dépistages Covid 19 afin de limiter l'expansion de la contamination, la Ville a signé une convention avec l'ARS afin de recevoir une subvention de 9523, 80 €, au titre du fonds d'intervention régional (FIR).

**N°20094      Décision d’Ester en Justice**

La Ville a désigné le Cabinet ALMA AVOCATS AARPI pour défendre Ses intérêts, à la suite d’une requête déposée par un habitant contestant le permis de construire délivré à la SAS EIFFAGE IMMOBILIER en vue de procéder à la construction de 4 bâtiments à usage d’habitation soit 64 logements en R+5 sur une parcelle sise 47 rue Rouget de Lisle/124 rue Gambetta.

**N°20095      Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et la CAF 92 dans le cadre d’un partenariat pour la tenue de permanences CAF au sein de locaux de la ville**

La Ville a signé une convention afin de mettre à disposition de la CAF 92, des locaux pour la tenue de permanences hebdomadaires qui permettent l’amélioration de l’accès aux droits pour les Suresnois.

**N°20096      Renouvellement de la convention avec l’Office de tourisme de Suresnes pour la mise à disposition d’un local**

La Ville a renouvelé la convention d’occupation temporaire du Domaine Public du local de l’Office du tourisme situé 50 boulevard Henri Sellier.

**N°20097      Avenant n°3 de franchise partielle à la convention d’occupation temporaire du domaine public de mise à disposition de locaux aux bénéfices des kinésithérapeutes du Centre Médical Municipal Raymond Burgos**

En réponse à la demande des kinésithérapeutes du CMM, de prendre en considération la perte d’activité liée à la situation exceptionnelle du coronavirus pendant la période de confinement et de fermeture du cabinet (du 16 mars au 11 mai), la Ville a accordé à titre exceptionnelle une diminution de 80% du montant de la redevance des kinésithérapeutes, correspondant à une période de 56 jours s’élevant à un montant de 1 244,57 €.

**N°20098      Convention de prêt à titre gracieux de véhicules auprès du Commissariat**

Depuis 2008, la Ville de Suresnes a consenti, à titre gracieux, le prêt d’un véhicule au Commissariat de Police de Suresnes. Une nouvelle convention a été signée afin de permettre le prêt à titre gratuit d’un nouveau véhicule et de 2 VTT.

**N°20099      Tarification des services publics à la suite des conséquences liées à la crise sanitaire**

La crise sanitaire liée à la covid 19 traversée par notre pays a perturbé les services proposés aux usagers de la médiathèque et aux personnes inscrites aux activités aquatiques de la piscine des Raguidelles. Concernant la médiathèque, la Ville a prolongé les abonnements arrivés à échéance proportionnellement aux jours de fermeture. Concernant la piscine des Raguidelles elle a décidé d’appliquer pour les abonnements liés aux activités aquatiques pour la saison 2020/2021 des tarifs à la séance dont le montant est calculé sur la base de l’abonnement souscrit par l’usager. Ne seront facturés

à l'usager au terme de la saison sportive que le nombre de jours au cours desquels les cours des activités aquatiques auront pu être organisés par la Ville. Les tarifs sont fixés comme suit :

Activités aquatiques déjà existantes 2020-2021	Tarif à l'année	Nombre de séances	Tarif à la séance
<b>Aquagym et/ou Natation adultes</b>			
- Abonnement annuel 1 cours par semaine	220 €	34	6,50 €
- Abonnement annuel 2 cours par semaine	320 €	68	4,70 €
- Abonnement annuel 3 cours par semaine	420 €	102	4,15 €
<b>Natation apprentissage enfants</b>			
- Abonnement annuel 1 cours par semaine	210 €	32	6,60 €
- Abonnement annuel 2 cours par semaine	310 €	64	4,85 €
- Abonnement annuel 3 cours par semaine	410 €	96	4,30 €
<b>Forfait transfert école des Raguidelles</b>			
-Abonnement annuel 1 transfert par semaine	60 €	32	1,90 €
-Abonnement annuel 2 transferts par semaine	100 €	64	1,55 €
-Abonnement annuel 3 à 4 transferts par semaine	150 €	96	1,55 €

La dégressivité suivante est appliquée pour les tarifs à la séance fixés ci-dessus pour les abonnements natation adulte, aquagym et natation apprentissage :

- 10% sur le 2<sup>ème</sup> inscrit de la même famille
- 20% sur le 3<sup>ème</sup> inscrit de la même famille
- 30% sur le 4<sup>ème</sup> inscrit de la même famille

**N°21001 Modification de la régie de recettes n°144 pour l'encaissement des vacations de police relatives aux opérations funéraires, d'achat et de renouvellement de concessions**

À la suite de la délibération n°21 du Conseil Municipal du 9 décembre 2020 portant sur la création d'un tarif pour les plaques du souvenir, la régie de recettes n°144 a été modifiée afin d'encaisser les droits d'occupation de dépôts de plaques ou de renouvellement de plaques du jardin du souvenir.



# COMMUNICATIONS

## Rapport 2019 de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapporteur : Florence de SEPTENVILLE

L'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la commission communale pour l'accessibilité doit dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal. La nouvelle Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) a approuvé le rapport lors de sa séance du 18 décembre 2020.

Ce rapport de la CCA est joint en annexe.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « *Nous vous avons communiqué, il est joint en annexe, le rapport sur la commission communale pour l'accessibilité. Mme de Septenville va vous en faire un résumé. Le rapport est très complet, j'en félicite les services et l'élue compétente.* »

**Mme de SEPTENVILLE** : « *Merci, Monsieur le Maire.*

*Je ne pensais pas vous faire un résumé. C'est un gros document, mais n'hésitez surtout pas à le lire.*

*Dans ce rapport, vous avez non seulement l'accessibilité aux bâtiments et à la voirie, etc., mais tout ce que nous faisons pour le handicap dans la ville, que ce soit au niveau des écoles, de l'accueil, de l'emploi, de la santé, du sport. Tout y est.*

*Comme on me l'a fait remarquer, il s'agit du rapport 2019 avec les prévisions 2020. Normalement, on vous le présente plutôt à Pâques. L'année dernière, à Pâques, nous n'avons pas pu vous le présenter. Après, étant entre deux tours, il n'a pas également été possible de vous le présenter. Nous avons attendu la rentrée car, au mois d'octobre, différents élus ont été nommés à cette commission qui s'est réunie pour approuver ce rapport. Voilà les raisons pour lesquelles il n'est présenté que maintenant alors que, normalement, il l'est en milieu d'année. Je souhaitais vous expliquer le décalage.*

*S'il y a des questions, je peux y répondre.* »

**M. le MAIRE** : « *Merci.*

*Dans ce rapport, nous passons en revue l'ensemble des interventions de la ville sur l'accessibilité, tant sur les bâtiments que sur les voiries, mais aussi les actions de sensibilisation qui participent également au regard croisé indispensable entre les Suresnois à l'égard des personnes souffrant de handicap, limitant leur accessibilité sous toutes les formes puisque l'accessibilité est déclinée en quatre catégories.*

*Avez-vous des observations à formuler ?...*

*(Aucune.)*

*Nous nous tenons à votre disposition et Mme de Septenville en particulier.*

*N'hésitez pas à nous signaler des sujets. Il peut toujours nous échapper des aspects dans lesquels il y a des difficultés d'accès.*

*Nous essayons en permanence d'y veiller, mais nous savons que c'est un combat permanent et d'abord celui de ceux souffrant de ces handicaps.* »

**Mme de SEPTENVILLE** : « *C'est pour cela que les représentants du Conseil municipal, et nous sommes assez nombreux, ont mis du temps à construire ce rapport. L'opposition est présente et j'en suis contente.*

*C'est un endroit d'échanges. Toutes les idées sont bonnes à prendre.*

*Merci.* »

## Présentation de l'état d'avancement des projets de reconstruction à Beyrouth financés par la commune

Rapporteur : Muriel RICHARD

Par la délibération n°7 du 30 septembre 2020, une subvention de 15 000 € avait été votée pour contribuer à la reconstruction de la Ville de Beyrouth, à la suite de la terrible explosion qui avait touché la capitale libanaise.

Elle était décomposée de la façon suivante :

- 7500 € pour l'association humanitaire ACTED,
- 7500 € pour le fonds Beirut Bi Aleb Zahlé.

Il vous est proposé une présentation des projets en cours.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE :** « Nous avons accordé une subvention de 15 000 € à deux associations. Nous vous avons promis un suivi de ces deux subventions à la suite de la terrible explosion et de l'incendie qui ont frappé la ville de Beyrouth et ses habitants.

*Mme Richard va vous faire un petit compte rendu à date de l'avancement de ces projets. »*

### Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus du conseil municipal mandat 2020-2026

L'article L. 2123-24-1-1 du code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Nom	Indemnité au titre de la Ville (montant mensuel brut en €)	Indemnité au titre de POLD (montant mensuel brut en €)	Syndicats
Guillaume BOUDY	2663,56	1711,34	
Muriel RICHARD	1 552,96	233,36	
Fabrice BULTEAU	1207,66	233,36	Vice-présidence de Sénéo : 454,55
Isabelle de CRECY	1207,66		
Vianney RASKIN	1207,66		
Nassera HAMZA	1207,66		
Yoann LAMARQUE	1207,66		
Béatrice de LAVALETTE	1207,66		
Pierre PERRET	1207,66		



Florence de SEPTENVILLE	1207,66		
Alexandre BURTIN	1207,66		
Elodie REBER	1207,66	233,36	
Jean-Pierre RESPAUT	1207,66		
Frédérique LAINE	1207,66		
Amirouche LAÏDI	1207,66	233,36	
Sandrine du MESNIL	1207,66		
Louis-Michel BONNE	1207,66		
Cécile GUILLOU	590,86		
Jean PREVOST	0		
Valérie BARBOILLE	164,13		
Bruno JACON	164,13		
Valérie BETHOUART-DOLIQUE	164,13		
Isabelle FLORENNES	164,13	233,36	
Sophie de LAMOTTE	164,13		
Yasmina GUERRAB	164,13		
Perrine COUPRY	164,13		
Thomas KLEIN	164,13		
Jean-Marc LEMBERT	164,13		
Stéphane PERRIN-BIDAN	164,13		Vice-présidence du SIFUREP : 727,32
Frédérique VOLE	164,13	233,36	
Véronique RONDOT	164,13		
Antoine KARAM	164,13		
Nicola D'ASTA	164,13		
Pascal GENTIL	164,13		
Safia El-BAKKALI	164,13		
Katya VERIN-SATABIN	164,13		
Olfa COUSSEAU	164,13		
Xavier IACOVELLI	164,13	233,36	
Julie TESTUD	164,13		
Yohann CORVIS	164,13		
Axelle BOONAERT	164,13		
Valéry BARNY	164,13		
Loïc DEGNY	164,13		

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Vous avez le détail des indemnités en brut versées à chacun des élus de la ville au titre de ces mandats.

Avez-vous des observations ? »

**M. GENTIL** : « *Il manque les indemnités perçues par M. Respaut concernant le théâtre.* »

**M. RESPAUT** : « *Je ne suis plus rémunéré, vous devriez le savoir, vous étiez au dernier Conseil d'administration du théâtre Jean Vilar au cours duquel j'ai renoncé à ma rémunération.*

*Une parenthèse car j'en ai un peu assez d'être sous le feu des projecteurs : cette indemnisation, Monsieur Gentil, n'était que la reprise de celle qui était accordée à notre Maire précédent, lorsqu'il présidait lui-même la SEM.*

*Je crois que vous n'avez pas été attentif, lors du dernier Conseil d'administration, puisque j'ai renoncé de manière formelle à toute rémunération.* »

**M. GENTIL** : « *Je suis fort déçu que vous le preniez ainsi. Ma remarque n'était absolument pas agressive. Je l'ai faite parce qu'il est précisé "mandat 2020-2026".* »

**M. le MAIRE** : « *Je ne pense pas que M. Respaut ait fait part d'une quelconque agressivité. Il a remis les choses à l'endroit. Je ne pense pas qu'il y ait matière à débat. Vous siégez au Conseil d'administration. Il n'y a pas de sujet.* »

**M. GENTIL** : « *Il y a visiblement une incompréhension.* »

**M. le MAIRE** : « *Je vous confirme qu'il n'y a plus de rémunération pour le Président de la SEM, quel qu'il soit.* »

**M. CORVIS** : « *Une remarque : il y a 42 élus dans le tableau, il en manque un.* »

**M. le MAIRE** : « *Effectivement, il s'agit de M. Prevost, il a renoncé à son indemnité.* »

**M. CORVIS** : « *Il serait bien de le mentionner.* »

**M. le MAIRE** : « *Nous pourrions mettre 0, tout à fait.*

*Merci pour cette remarque.*

*Nous avons terminé avec l'ordre du jour de ce Conseil municipal.*

*Il reste deux questions posées par le groupe d'opposition Avec Vous Pour Suresnes.* »

## QUESTIONS ORALES

**M. CORVIS** : « Question 1 : lors du précédent Conseil, nous avons mis en avant l'absence de réponses concernant les problèmes rencontrés par certains résidents du parc social de la ville.

*Il semblerait que ce sentiment soit bien plus large.*

*Nous avons proposé dans le projet "Avec vous pour Suresnes", la mise en place d'une cellule de réactivité avec un engagement fort de répondre à tout courrier et autre sollicitation de la part de Suresnois et ce, en moins d'un mois.*

*Certes, vous avez lancé l'opération Mairie Mobile : les élus à votre écoute, mais cela ne suffit peut-être pas, notamment pour les actifs et les jeunes parents qui ne sont pas forcément sur le marché au moment où vous y êtes, ou encore les seniors qui ont des difficultés à se déplacer ou alors isolés du fait de la pandémie que nous subissons.*

*Aussi, quel dispositif l'équipe municipale compte-t-elle mettre en place afin que les administrés qui la sollicitent aient un retour dans les meilleurs délais quant à la problématique qu'ils rencontrent ? »*

**M. le MAIRE** : « Nous sommes habitués, c'est toujours un peu les mêmes questions. Nous pouvons vous en fournir du reste, nous sommes preneurs pour mettre en valeur la politique de la ville ! C'est du reste le cas, nous allons pouvoir vous apporter quelques réponses.

*Tout d'abord, je ne pense pas que les personnes souffrent d'une absence d'informations ou d'endroits où venir s'adresser. Je reçois des courriers auxquels il est toujours répondu.*

*Mme Guillou et M. Jacou en charge de cette délégation reçoivent beaucoup de Suresnois ou de personnes sur le sujet ayant trait au logement.*

*Je tiens moi-même tous les mois une abondante permanence dans laquelle ce sujet fait partie des questions posées, les permanences téléphoniques, les permanences logements car un service logement dûment identifié est ouvert au public, beaucoup de personnes viennent le visiter d'ailleurs, plus les rendez-vous spécifiques que je viens d'évoquer et les réponses aux différents mails et courriers.*

*Une précision au sujet de la mairie mobile que vous évoquez, elle ne se réunit pas qu'au marché. Elle se tient désormais dans tous les quartiers. Elle était dimanche dernier place de la Paix. Elle a été dans un quartier que vous connaissez bien pour la première fois, le 16 janvier. Elle y sera d'ailleurs -je vous préviens, ainsi vous pourrez le constater par vous-même et y envoyer des personnes voulant poser des questions- le 13 mars à 15 heures, au carrefour Georges Pompidou.*

*J'en profite pour faire un peu de publicité : elle sera vendredi au Mont Valérien devant l'école des Raguidelles. Il n'y a pas du tout absence de dispositif, contrairement à ce que vous laissez entendre. Il y a un abondant dispositif de réception des questions et il y est répondu pour autant que ce soit possible car toutes les questions posées n'ont pas toujours de réponse. En tout cas, nous essayons toujours d'en trouver.*

*Nous avons d'ailleurs donné davantage de transparence encore aux modalités d'attribution des logements, puisque nous avons ouvert la commission d'attribution à des représentants de locataires.*

*L'opposition y siège en la personne de M. d'Asta. »*

**M. CORVIS :** « *Pour information, Monsieur le Maire, si je vous ai posé cette question, c'est parce que j'ai reçu un mail d'un Suresnois qui se plaignait de ne pas avoir de réponse à son courrier recommandé avec AR. »*

**M. le MAIRE :** « *Envoyez-le-nous, nous vérifierons. »*

**M. CORVIS :** « *Il l'a envoyé en novembre dernier et, en janvier, il m'a envoyé l'e-mail. »*

**M. le MAIRE :** « *Entre une question posée à laquelle nous n'aurions pas répondu, ce qui est toujours possible, nous ne sommes pas infaillibles, et en tirer le fait que l'arbre cacherait une forêt de personnes qui n'ont jamais de réponse et qui sont dénuées et paralysées devant l'absence de guichet et l'impossibilité d'entrer en communication avec la ville, cela paraît exagéré. »*

**M. CORVIS :** « *Je répondais à votre critique m'accusant de recycler des questions. »*

**M. le MAIRE :** « *Nous aimons bien le recyclage !... »*

**M. CORVIS :** « *Question 2 : Les artistes et administratifs du monde de la culture souffrent des conditions de fermeture des lieux culturels.*

*Au-delà de la précarité économique, les conséquences sont multiples aussi bien pour ceux qui en vivent que ceux qui s'en nourrissent l'esprit.*

*Le groupe "Avec vous pour Suresnes" propose à la ville de mettre en place un dispositif de prises de sons et d'images qui permettrait d'enregistrer depuis les lieux culturels de la ville des pièces de théâtre, voire des concerts qui pourraient, moyennant finance des usagers, être accessibles sur des plateformes en ligne.*

*Mis à part la visibilité de la ville de Suresnes, les artistes Suresnois pourraient renouer contact avec leur public.*

*La ville de Suresnes garantirait ainsi la continuité du service public à un moment où l'État, dépassé en tout point par la pandémie, ne peut l'assurer. »*

**M. le MAIRE :** « *La question m'étonne un peu. Je demanderai à M. Respaud de vous apporter un certain nombre de précisions.*

*Je sais que vous êtes un homme assez habile en matière de digital, de surf sur Internet et diverses applications. Je vous renvoie vers le recours à ces nouvelles technologies. Vous verrez qu'il y a une abondante offre en ligne d'artistes suresnois, d'institutions culturelles suresnoises de très grande qualité. Je veux vraiment le saluer car nous n'étions pas habitués à le faire, puisque nous avons des lieux ouverts. Très rapidement, nous sommes montés en qualité. Je vous invite à aller voir certaines de ces offres, comme celles du MUS, de la médiathèque, des captations du théâtre Jean Vilar.*

*Là où je vous rejoins, c'est que la culture est un vrai ciment social qui nous fait gravement défaut. Nous en sommes vraiment conscients. Nous sommes aux côtés de nos artistes suresnois et pas uniquement d'ailleurs, dans cette période particulièrement difficile pour tous les artistes, mais aussi pour tous les Français et les résidents ici. Nous en concevons un grand manque. Il n'y a pas que les apéros et les bons dîners dans nos restaurants qui nous font défaut, il y a aussi la culture.*

*Nous compatissons et nous sommes à leurs côtés. »*

**M. RESPAUD :** « *Je vais compléter les propos de M. le Maire.*

*Ce que j'aurais souhaité, Monsieur Corvis, c'est que vous ayez une lecture un peu plus attentive de Suresnes Mag ou du site de la ville de Suresnes, qui rend compte de manière extrêmement régulière de toutes les initiatives prises par le secteur culturel.*

*Je partage votre constat bien évidemment : nous sommes extrêmement tristes de la fermeture des hauts lieux culturels de la ville. Je pense au cinéma, au théâtre, bien évidemment et, en dernier lieu, au musée. Pour autant, la ville de Suresnes et les acteurs des secteurs culturel et associatif sont restés pleinement*

*mobilisés au printemps dernier, mais aussi cet automne, devant les fermetures répétitives. Nous soutenons bien évidemment les artistes professionnels, mais nous avons également un regard particulier et attentif pour tous les artistes amateurs qui subissent de la même manière la crise sanitaire.*

*Plutôt que d'annuler des manifestations auxquelles nous tenons, nous les reportons, parfois plusieurs fois parce que nous avons une lisibilité limitée. Cela a été le cas du festival du film musical, initialement programmé fin janvier, déplacé en mars et dorénavant prévu seulement au mois de juin.*

*Il en va de même pour le festival du théâtre amateur que nous avons préféré d'emblée déplacer au mois de juin, avec la collaboration du théâtre Jean Vilar où il se tiendra. Il en est de même pour le salon du Livre Ado. Nous sommes obligés, comprenez-le bien, de réagir, souvent de manière tardive, parce que les informations nous parviennent, comme à vous bien sûr, très tardivement.*

*M. le Maire insistait à l'instant sur toutes les propositions numériques qui sont effectuées par les opérateurs culturels de notre territoire.*

*Prenons l'exemple de Jean Vilar, il en est à sa sixième programmation. Vous imaginez le travail, je ne dirai pas à fonds perdu, mais que cela représente pour les équipes et pour maintenir leur motivation.*

*Pour autant, des captations ont eu lieu. Je rejoins votre proposition. Cela a été tout d'abord, avec l'orchestre national d'Île-de-France en novembre, des captations de spectacles programmés dans le cadre du festival Suresnes Cité Danse, notamment avec le spectacle d'ouverture One shot. S'en sont suivis Wivers et In Betwenn qui ont été diffusés sur le site YouTube du théâtre et plus récemment en se saisissant de la nouvelle opportunité offerte par France Télévisions, à savoir de la culture box.*

*La médiathèque, de la même manière, relaye, de façon tout à fait efficace, des contenus audio, vidéos sur sa propre chaîne YouTube et désormais Spotify.*

*Nous avons également signé un accord avec l'application Rocambole qui permet une offre éditoriale tout à fait inédite de romans de détente, policiers, de science-fiction et autres.*

*J'ajouterai à cela, mais notre Maire en a déjà parlé, les initiatives prises par le MUS pour capter l'exposition du moment. J'ai reçu également les statistiques durant le Conseil des propositions formulées dans les écoles suresnoises par les médiatrices du MUS durant le mois de janvier.*

*Ce sont 523 élèves qui auront profité des interventions en milieu scolaire.*

*J'ajouterai à cela bien évidemment toutes les initiatives du conservatoire, les cours distanciés pour les élèves qui ne peuvent pas se déplacer.*

*Croyez bien que tous les services ont été mobilisés, toujours dans le respect bien évidemment des gestes barrières qui nous sont imposés.*

*Je suis parfois, j'ose le dire, le premier étonné de voir la capacité d'adaptation et la créativité des équipes des établissements culturels qui chaque jour me surprennent par leur motivation.*

*J'espère avoir répondu à votre question.*

*Pour autant, votre proposition de captation, je la note bien volontiers. Merci. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci, Monsieur Respaut, pour ces précisions.*

*Nous avons épuisé l'ordre du jour et peut-être même un peu nos participants !...*

*Je voudrais remercier l'ensemble des élus pour leur présence, l'ensemble des services qui nous ont permis d'être prêts pour présenter l'ensemble de ces délibérations et qui vont maintenant s'attacher à les rendre exécutoires.*

*Merci également à la régie qui nous permet de faire participer à ce conseil municipal les Suresnois qui souhaitent pouvoir suivre nos débats.*

*Je vous souhaite une excellente soirée avec la recommandation de regarder où vous mettez vos pieds, car les trottoirs sont gelés.*

*Je vous remercie et je lève la séance. »*

**La séance est levée à 21 heures.**